



GLORIOSUS • ET • LIBER
MANITOBA

Notre Histoire

Rapport annuel 2022-2023



RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Nous reconnaissons que nous sommes rassemblés sur le territoire du Traité no 1 et que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et les terres ancestrales des peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire des Métis de la Rivière-Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits. Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers.

Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.



MISSION

Perfectionner le processus législatif et le service au public grâce à l'offre de renseignements et de conseils impartiaux aux députés et aux bureaux de l'Assemblée.

VALEURS

Excellence, intégrité, équité

OBJECTIFS

Offrir un service professionnel optimal lors de toute interaction.

Offrir des programmes et des services qui s'inscrivent dans la mission de l'Assemblée.

Échanger des connaissances de manière collaborative et fournir des conseils d'expert.

Bâtir des liens fondés sur le respect mutuel, l'équité et l'égalité

Table des matières

MESSAGES	2
Un message de la Présidente	2
Madame Myrna Driedger.....	2
Message de Patricia Chaychuk.....	7
Greffière de l'Assemblée législative	7
Message de Deanna Wilson.....	8
Directrice générale, Direction de l'administration	8
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	10
Notre histoire/Notre passé/Premières notables.....	10
Un retour au fonctionnement normal	10
Reconnaissance des territoires autochtones et tenue vestimentaire	11
Députés – Démissions et élections partielles.....	12
Projet de loi 26 – Loi sur les hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses lois).....	12
Décès de Sa Majesté la reine Elizabeth II.....	13
Commission de régie de l'Assemblée législative.....	14
MEMBERS	16
En chiffres.....	16
Députés à L'assemblée législative du Manitoba 42e législature April 1, 2020 to March 31, 2022	17
Associations parlementaires.....	20
NOTRE ÉQUIPE, NOS SERVICES	25
Direction de l'administration.....	27
Branche de la chambre	27
Greffière de l'Assemblée législative du Manitoba	30
Bureau du greffier.....	31
Direction des comités.....	32
Greffier adjoint	33
Direction des médias numériques.....	34
Services d'éducation et de diffusion externe.....	35

Finances	37
Boutique de cadeaux Golden Boy.....	38
Hansard	39
Services des ressources humaines	40
TI (Direction de l'administration et Direction des finances).....	41
TI (Direction des technologies de l'information de l'Assemblée législative).....	42
Journaux	43
Allocations des députés	43
Agent de recherche – aide-greffier	44
Bureau de la présidente de l'Assemblée.....	45
Visites guidées	46
ÉVÉNEMENTS ET COMITÉS NOTABLES	51
Comité consultatif de la restauration et de la préservation du Palais législatif	51
Prix de reconnaissance du service à l'Assemblée législative	52
Remerciements aux employés	53
Session du Parlement Jeunesse du Manitoba.....	54
Départs à la retraite.....	60
IN MEMORIAM	62
FINANCIAL STATEMENTS.....	64



MESSAGES

MESSAGES

Un message de la Présidente Madame Myrna Driedger



Cette année a semblé être marquée par des premières. Lorsque les restrictions liées à la pandémie ont commencé à être levées, le Palais législatif a de nouveau ouvert ses portes, la tribune du public a été autorisée à accueillir des invités à partir du 1^{er} avril 2022, de plus en plus de réunions en personne ont été autorisées et, en décembre 2022, nous avons tenu notre première réunion du personnel en personne depuis près de trois ans.

Ce fut une année d'ouvertures progressives, de levée des restrictions, de retour progressif à la vie normale – ou peut-être à une nouvelle normalité. Si la pandémie a eu des répercussions sur chacun d'entre nous, elle nous a également aidés à faire progresser l'utilisation de la technologie pour les séances virtuelles et les présentations en commission, le personnel étant en mesure de travailler à distance. Cette épreuve nous a également permis de constater que, même en cas de pandémie mondiale, nous pouvions travailler ensemble et trouver un moyen de faire en sorte que notre travail continue d'être accompli!!

Madame Myrna Driedger
Présidente de l'Assemblée législative du Manitoba



Vous trouverez ci-dessous quelques points saillants de notre dernière année –

Événements au sein de l'Assemblée

- Le 11 avril 2022, la Présidente a rendu la déclaration suivante concernant l'utilisation des pronoms neutres :

Madame la Présidente : J'ai une déclaration à faire à l'Assemblée. J'ai réfléchi aux récents événements survenus au sein de cette Assemblée.

Comme vous le savez, j'ai eu de nombreuses préoccupations concernant la détérioration du décorum dans cette enceinte, dont je vous ai déjà fait part, et j'ai malheureusement le sentiment d'avoir dû le faire à de trop nombreuses reprises.

Cependant, aujourd'hui, je dois soulever une question plus précise concernant le décorum. Il ne s'agit pas d'une question de procédure, mais plutôt d'une question de courtoisie et de respect. Le monde a beaucoup changé au cours des 151 années d'existence de cette Assemblée, et il a encore beaucoup changé au cours des 10 ou 20 dernières années. Plus précisément, la manière dont les personnes souhaitent qu'on s'adresse à elles a fait l'objet de changements récents et importants dans notre société. Comme les membres doivent le savoir, dans notre société actuelle, de nombreuses personnes ont exprimé qu'elles ne s'identifiaient pas à des pronoms d'un genre en particulier, mais qu'elles demandaient à ce qu'on s'adresse à elles avec des pronoms neutres. Le droit d'exiger qu'on s'adresse à nous avec des pronoms neutres doit être respecté sans question et sans jugement, à la fois dans cette Assemblée et dans notre société.

Je m'efforce de respecter ce souhait à tout moment, car je pense qu'il s'agit d'une question de respect et de compréhension, mais, malheureusement, je sais qu'il m'arrive encore de commettre des erreurs et de me tromper de genre. Je m'en excuse et je m'efforcerai de faire mieux à l'avenir. Je demande à tous les membres de cette Assemblée de s'engager dans la même voie. Nous pouvons et devons faire mieux.

Par conséquent, je voudrais rappeler à tous les membres que chaque personne mérite le respect d'être désignée par les pronoms qu'elle préfère, y compris les pronoms neutres. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des politiques de respect que nous nous efforçons de défendre dans cette Chambre. Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette importante question.

- Le 12 mai, la Présidente a fait la déclaration suivante à l'occasion de la fête du Manitoba :

Madame la Présidente : J'ai une déclaration à faire à l'Assemblée. Aujourd'hui, le 12 mai 2022 marque le 152^e anniversaire du jour où l'Acte du Manitoba a reçu la sanction royale au Parlement canadien. Cette loi créait la province du Manitoba et, de ce fait, le 12 mai a été désigné comme la fête du Manitoba.

En l'honneur de cet événement historique, comme c'est le cas depuis plusieurs années, le sergent d'armes a transporté la masse du Manitoba originale lors du défilé de la Présidente d'aujourd'hui. Taillée dans le moyeu de roue d'une charrette de la rivière Rouge par un soldat qui faisait partie de l'expédition de Wolseley en 1870, la Masse a fait sa première apparition officielle le 15 mars 1871 lors de la première session de l'Assemblée législative du Manitoba, tenue dans la maison de A. G. B. Bannatyne, dans la Colonie de la Rivière-Rouge. La résidence de M. Bannatyne a été détruite par les flammes en décembre 1873, mais, heureusement, la masse a été sauvée.

Après avoir servi pendant 13 ans, la masse originale a été remplacée par notre masse actuelle en 1884. La masse originale est maintenant exposée de façon permanente à l'extérieur du Bureau du président de l'Assemblée et est utilisée chaque année pour cette célébration. Cet important artefact historique repose sur la table aujourd'hui pour rendre hommage à la riche histoire de notre province.

En plus de la masse originale, le coussin orné d'une étoile et le magnifique jeté perlé – offerts à l'Assemblée législative par l'Assembly of Manitoba Chiefs en 2010 – sont également exposés aujourd'hui pour célébrer la fête du Manitoba et rendre hommage au patrimoine autochtone de la province.

Ces artefacts nous rappellent également que la Chambre de l'Assemblée et le Palais législatif sont situés sur les territoires traditionnels des peuples autochtones, comme nous en faisons mention dans notre reconnaissance territoriale quotidienne. Je suis heureuse que nous puissions inclure notre masse originale dans les célébrations de la fête du Manitoba, et j'espère que cette tradition se poursuivra. J'encourage les députés à réfléchir à la responsabilité solennelle que nous partageons tous de servir nos électeurs au sein de cette Assemblée, et je rappelle que les débats animés que nous avons ici font partie d'un long héritage de service aux résidents de cette province.

Parlement jeunesse du Manitoba et Parlement jeunesse franco-manitobain

- Nous avons pu accueillir de nouveau les deux Parlements jeunesse dans le Palais législatif, où ils ont pu tenir des sessions en personne, une fois de plus.

Commission de régie de l'Assemblée législative

- Les réunions en personne de la Commission de régie de l'Assemblée législative ont repris pour veiller à ce que le budget de l'Assemblée législative du Manitoba soit préparé et à ce que toutes les décisions nécessaires de l'Assemblée soient prises.

Programme d'éducation législative et de sensibilisation

- Bien que je sois ravie que les écoles aient été autorisées à participer de nouveau aux activités en personne dans le Palais législatif cette année, la programmation virtuelle restera désormais une option.

Sécurité législative

- Je continue d'accorder la priorité à l'élaboration de mesures de sécurité solides pour l'Assemblée législative du Manitoba.



Nouveaux moniteurs de système de vidéosurveillance



Nouvel équipement de tête de réseau pour le système de vidéosurveillance au Palais législatif du Manitoba



Nouvelle caméra de sécurité sur un lampadaire extérieur



Nouvel équipement de réseau pour le système de vidéosurveillance à la résidence du lieutenant-gouverneur

Comité consultatif de la restauration et de la préservation du Palais législatif

En tant que membres du Comité consultatif, nous examinons et approuvons les plans de restauration et de préservation à long terme, lesquels servent de guide général pour toutes les décisions relatives à la restauration et à la préservation du Palais législatif et des infrastructures connexes.

RENCONTRES AVEC DES DIGNITAIRES

- Son Excellence M. Borek Lizek, ambassadeur de la République tchèque au Canada
- Son Excellence M. Bhriгу Dhungana, ambassadeur du Népal au Canada

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

- Réception d'adieu aux stagiaires à l'Assemblée de 2021-2022
- Conférence de la Section canadienne de la Commonwealth Parliamentary Association (Association parlementaire du Commonwealth) – Île-du-Prince-Édouard – Présentation lors de la séance administrative intitulée « Women in Politics; Are We There Yet? » (Les femmes en politique; avons-nous atteint notre objectif?) Présidence de la séance administrative sur la restauration de Province House (maison de l'Assemblée législative de la province de l'Île-du-Prince-Édouard), un bâtiment vieux de 175 ans
- Mot de bienvenue à la conférence de l'Association des éditeurs des débats du Canada qui s'est tenue à Winnipeg
- Conférence internationale de l'Association parlementaire du Commonwealth – Halifax (Nouvelle-Écosse) – Présidence de la séance administrative sur les parlements sensibles au genre
- Cérémonie d'assermentation du nouveau protecteur des enfants et des jeunes au Manitoba
- Séminaire de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth – Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) – Présidence d'une séance administrative sur les femmes en politique
- Conférence de presse du Parlement jeunesse du Manitoba

- Repas de Noël du personnel de l'Assemblée législative
- Conférence des présidents d'assemblée – Regina – Présidence de la séance administrative sur la diversité dans les institutions parlementaires – L'expérience de la Colombie-Britannique
- Séminaire avec les stagiaires de l'Assemblée législative du Manitoba
- Repas annuel d'appréciation du personnel

La Présidente et l'Association parlementaire du Commonwealth



Réunion du Conseil régional canadien

La Présidente préside la division Manitoba de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. À ce titre, elle interagit avec ses collègues de partout au pays, échangeant au sujet des pratiques exemplaires administratives et procédurales. La Présidente représente également le Manitoba au sein du Conseil régional canadien de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui approuve les budgets et les programmes de la Région canadienne.



Chaque année, les présidents d'assemblée du Canada se réunissent à la Conférence des présidents d'assemblée du Canada, qui a lieu en janvier et porte sur le perfectionnement professionnel lié à cette fonction. L'emplacement de la Conférence est déterminé selon une alternance entre les différentes capitales provinciales du pays.

La Présidente et la Midwestern Legislative Conference

La Midwestern Legislative Conference est une association non partisane de tous les législateurs représentant 11 États (Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Michigan, Minnesota, Nebraska, Dakota du Nord, Ohio, Dakota du Sud et Wisconsin) et la province canadienne de la Saskatchewan. Les provinces de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario sont des membres affiliés de la Midwestern Legislative Conference.

Le but de la Midwestern Legislative Conference est de favoriser la coopération entre les décideurs politiques de la région par l'examen des problèmes communs, l'échange de renseignements et d'idées, la mise en commun des connaissances et la poursuite des efforts de collaboration pour améliorer le gouvernement de l'État.



La Présidente est membre du comité exécutif de la Midwestern Legislative Conference (États-Unis-Canada) et membre du comité des relations entre celle-ci et le Canada (États-Unis-Canada).

Message de Patricia Chaychuk Greffière de l'Assemblée législative



Comme il est stimulant de voir la troisième édition du rapport annuel de l'Assemblée législative en cours de préparation pour sa publication! C'est une occasion formidable pour célébrer les réalisations de la dernière année, et pour faire connaître les points positifs au sujet des travaux accomplis par l'Assemblée législative et son personnel.

Ce fut une autre année de transition pour l'Assemblée, alors que la population manitobaine a émergé à la suite des recommandations des ordres de santé publique et a commencé à reprendre ses fonctions et ses activités mises en pause en raison de la COVID-19. Certains ont manifesté des inquiétudes du fait qu'il n'était plus obligatoire de limiter le nombre de personnes dans les espaces publics et de garder une distance de deux mètres par rapport aux autres. Beaucoup ont jeté un regard prudent par-dessus leur masque, et ont commencé à reprendre leurs activités publiques, y compris le personnel de

l'Assemblée.

Tous les députés pouvaient assister aux séances en personne, et il s'est avéré utile de maintenir l'option virtuelle puisque beaucoup de députés ont pu utiliser cette option à l'occasion pour différentes raisons. Les invités ont pu recommencer à assister aux séances législatives en personne, et les présentateurs ont pu de nouveau faire leurs présentations en personne. Les visites publiques de l'Assemblée législative ont recommencé en utilisant des plages de temps réservées, et les groupes scolaires ont de nouveau pu visiter l'édifice et observer les questions orales à partir de la tribune du public.

Il était de nouveau possible de se réunir en grands groupes, et le président a été l'hôte du dîner de Noël annuel et du dîner de la remise des prix de reconnaissance et de service pour le personnel de l'Assemblée. Également, le Service des ressources humaines a organisé un dîner de reconnaissance à l'intention du personnel de l'Assemblée. Le Parlement Jeunesse du Manitoba et le Parlement Jeunesse franco-manitobain ont repris leurs sessions annuelles à la Chambre législative, et les députés et le personnel de l'Assemblée ont recommencé à assister aux conférences parlementaires et à participer aux occasions de perfectionnement professionnel en personne.

Sur le plan personnel, j'ai été très touchée, émue et reconnaissante de recevoir la Médaille du jubilé de platine de la Reine Elizabeth II pour service public. Il n'arrive pas souvent qu'un membre du personnel de l'Assemblée reçoive un prix comme celui-ci et, dans mon esprit, je l'ai accepté au nom de tous les employés de l'Assemblée.

Maints remerciements au personnel de l'Assemblée législative pour son travail et son service exceptionnels au cours de la dernière année auprès des députés et des bonnes gens du Manitoba.



Message de Deanna Wilson

Directrice générale, Direction de l'administration



La Direction de l'administration soutient les activités quotidiennes et à long terme de l'Assemblée législative et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative. Nos équipes des Services de ressources humaines, des Services des finances et des Services de technologie de l'information s'efforcent d'assurer le plus haut niveau de service professionnel d'une manière rapide, efficace et précise tout en établissant et en maintenant de solides relations de travail avec tous ceux que nous servons.

L'ensemble de la Direction de l'administration s'engage à améliorer l'efficacité et à accompagner les changements organisationnels. Après les divers revirements et changements qui se sont avérés nécessaires pendant la pandémie, notre bureau a saisi ces différentes occasions pour envisager de faire évoluer sa façon de travailler. Alors que nous nous acheminons vers la nouvelle normalité apportée par l'exercice 2022-2023, les Services financiers, les Services de ressources humaines et les Services de technologie de l'information se sont engagés à examiner les possibilités de renforcer nos processus et de les rendre plus efficaces et plus conviviaux. Qu'il s'agisse de faire passer les comptes créditeurs à un système totalement dématérialisé, d'aider les bureaux à répondre à des exigences informatiques en constante évolution ou de favoriser la mobilisation et l'intégration des employés, nos équipes ont su relever le défi.

Le travail mené par les équipes des Services financiers, des Services de ressources humaines et des Services de technologie de l'information dépasse largement les éléments généralement évoqués dans un rapport annuel. En tant qu'entité gérant le volet organisationnel de l'Assemblée, nous ne participons pas de manière aussi évidente aux travaux de l'Assemblée, mais tout le monde doit travailler dur pour que l'Assemblée fonctionne, et nos équipes sont l'épine dorsale de cet effort. Je tiens personnellement à remercier tous les employés de la Direction de l'administration pour leur travail acharné et leur engagement envers l'Assemblée.





L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Notre histoire/Notre passé/Premières notables

Un retour au fonctionnement normal

En 2022-2023, la vie a repris son cours normal, exempte de restrictions, grâce à la vaccination, à l'accroissement des connaissances sur la transmission de la COVID-19 et à la modification des ordres de santé publique, et l'Assemblée législative a emboîté le pas.

Parmi les points saillants de ce retour à la normale pendant l'année, notons :

- la possibilité pour tous les députés d'être présents en personne à la Chambre et dans les comités pour participer aux procédures;
- le retour des événements et des célébrations en personne, notamment le dîner de Noël du président, le dîner du président pour la remise des prix de reconnaissance et de service au personnel, et le dîner de reconnaissance à l'intention du personnel de l'Assemblée organisé par le service des ressources humaines;
- l'utilisation de la Chambre par le Parlement Jeunesse du Manitoba et le Parlement Jeunesse franco-manitobain pour leurs sessions annuelles;
- la réouverture de la tribune du public pour la Chambre de l'Assemblée et les salles de comité de l'Assemblée;
- la reprise de la participation en personne aux congrès et aux occasions de perfectionnement professionnel pour les députés et le personnel de l'Assemblée.



Parlement Jeunesse du Manitoba, décembre 2022



Parlement Jeunesse franco-manitobain, février 2023

Malgré le retour prévu des 57 députés en Chambre, l'Assemblée a maintenu l'infrastructure et la capacité pour les députés de participer par voie électronique aux séances de l'Assemblée et des comités de l'Assemblée, une option dont les députés se sont prévalus à de nombreuses occasions.

Reconnaissance des territoires autochtones et tenue vestimentaire

Le Comité permanent du Règlement de l'Assemblée a examiné et adopté des modifications le 30 mai 2022, qui a été adopté par l'Assemblée le 1^{er} juin 2022. Deux des changements les plus notables portaient sur l'adoption permanente dans le Règlement d'une reconnaissance des territoires autochtones quotidienne et l'ajout d'un code vestimentaire pour les députés. Une reconnaissance des territoires autochtones a été incluse dans les affaires courantes, suivant la prière, à compter du 29 novembre 2021, et, après plusieurs mois d'utilisation, il a été décidé de faire de la récitation quotidienne de la reconnaissance des territoires autochtones un élément permanent des procédures courantes et du Règlement.

À la même réunion du Comité du Règlement, un code vestimentaire a été inclus dans le Règlement pour la première fois, plutôt que de se fier aux pratiques de la Chambre. Ce nouveau code vestimentaire prévoit le port d'une tenue professionnelle contemporaine, d'une tenue autochtone traditionnelle ou d'une tenue culturelle ou ethnique traditionnelle par les députés sans devoir en demander la permission au président. Le même code vestimentaire s'applique aux comités de l'Assemblée, sauf que la tenue professionnelle contemporaine est remplacée par une tenue professionnelle décontractée. Le président établit les attentes relatives à la tenue vestimentaire des députés, peut donner des conseils sur le code vestimentaire et peut autoriser des dérogations au code dans des circonstances appropriées. Auparavant, tout manquement au code vestimentaire informel nécessitait l'approbation préalable du président.



Le nouveau code vestimentaire est entré en vigueur le 28 septembre 2022, et ce jour-là, les vêtements portés comprenaient une jupe à rubans, une chemise à rubans, un kurta pyjama indien, une chemise ukrainienne traditionnelle et une chemise africaine traditionnelle.

Députés – Démissions et élections partielles

Au cours de l'exercice 2022-2023, Scott Fielding a démissionné de son poste de député de Kirkfield Park le 17 juin 2022, et Cameron Friesen a renoncé à son siège de député de Morden-Winkler le 3 février 2023.



Scott Fielding



Cameron Friesen

Élu à l'issue de l'élection partielle dans Fort Whyte, Obby Khan a pris son siège à la chambre le 4 avril 2022. Il s'agit de la première personne musulmane élue à l'Assemblée législative du Manitoba.

Les électeurs de Thompson ont élu Eric Redhead pour représenter la circonscription de Thompson le 7 juin 2022. Il s'agit de la première personne autochtone à représenter cette circonscription.

Kevin E. Klein est devenu le député de Kirkfield Park le 13 décembre 2022.



Obby Khan



Eric Redhead



Kevin E. Klein

Projet de loi 26 – Loi sur les hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses lois)

L'Assemblée a atteint un autre jalon notable avec le passage et l'entrée en vigueur du projet de loi 26, la Loi sur les hauts fonctionnaires de l'Assemblée (modification de diverses lois), le 1^{er} juin 2022. Cette loi a transféré la responsabilité de la nomination et du traitement des hauts fonctionnaires de l'Assemblée à la Commission de régie de l'Assemblée législative. Auparavant, ces nominations étaient faites par décret et le traitement était fixé par le gouvernement.



En vertu de ces modifications, la nomination des hauts fonctionnaires (autres que le greffier de l'Assemblée législative) incombe dorénavant à l'Assemblée législative à la recommandation du Comité permanent des affaires législatives. La nomination du greffier est faite à la recommandation de la Commission de régie de l'Assemblée législative. Le traitement des hauts fonctionnaires est maintenant déterminé par la Commission de régie de l'Assemblée législative. Les hauts fonctionnaires sont habilités à nommer leur adjoint, sous réserve de l'approbation de la Commission.

Il s'agit d'une mesure importante pour l'Assemblée, car elle place la responsabilité de la nomination et du traitement des hauts fonctionnaires de l'Assemblée sous le contrôle ferme de l'Assemblée, plutôt que du Conseil exécutif.

Décès de Sa Majesté la reine Elizabeth II

C'est avec tristesse que les nations du Commonwealth ont appris le décès de Sa Majesté, la reine Elizabeth II, le 8 septembre 2022, à peine deux jours après avoir accueilli la nouvelle première ministre de l'Angleterre à ce moment, Liz Truss. Au nom l'Assemblée législative, la présidente Myrna Driedger, a publié un message de condoléances sur les médias sociaux. Le 28 septembre 2022, les députés de l'Assemblée législative ont adopté une motion de condoléances proposée par la première ministre et appuyée par le chef de l'opposition officielle pour exprimer leur profonde tristesse à la suite du décès de Sa Majesté la reine Elizabeth II.



C'est avec une grande tristesse que nous apprenons aujourd'hui le décès de Sa Majesté la reine Elizabeth II. Au nom de l'Assemblée législative du Manitoba, j'offre nos plus sincères et profondes condoléances aux membres de la famille royale.

Sa Majesté a marqué la vie de nombreux Manitobains et Manitobaines au cours de ses sept décennies de règne, et nous honorons sa mémoire. La plupart des gens n'ont connu aucune autre souveraine, et sa présence constante dans nos vies sera à jamais une richesse inestimable.

Sa vie consacrée au service et au leadership restera un exemple et un symbole pour tous et toutes.

Puisse Sa Majesté reposer en paix. Longue vie au Roi.



Madame Myrna Driedger
La présidente de l'Assemblée législative,
Assemblée législative du Manitoba

Commission de régie de l'Assemblée législative

La Commission de régie de l'Assemblée législative approuve et établit les politiques administratives qui régissent les bureaux de l'Assemblée législative, y compris les politiques en matière de ressources humaines. Elle supervise également l'approbation des budgets et des politiques financières des bureaux de l'Assemblée législative, y compris les bureaux des hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée, car l'Assemblée est indépendante du Conseil du Trésor provincial et ne relève pas de sa compétence.

Aussi, la Commission formule des recommandations concernant d'éventuelles modifications législatives à la Loi sur l'Assemblée législative ou à la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative. La Commission nomme également un commissaire indépendant qui est chargé d'examiner et de modifier, le cas échéant, les indemnités, les allocations et les prestations de retraite des députés.

La Commission est présidée par le président de l'Assemblée et se compose de députés de tous les partis officiellement reconnus à l'Assemblée. Le greffier de l'Assemblée législative agit à titre de secrétaire de la Commission.

La Commission se réunit à huis clos et les procès-verbaux des réunions sont publiés sur le site Web de l'Assemblée législative. En vertu de la loi, ces procès-verbaux ne peuvent communiquer les questions de personnel ayant trait aux employés de l'Assemblée ou à ses bureaux. De même, ce procès-verbal ne doit renfermer aucun renseignement sur des questions juridiques ayant trait à des instances qui sont en cours ou prévues ni sur les questions ayant trait à l'établissement du budget annuel des dépenses de l'Assemblée et de ses bureaux.

La Commission produit un rapport annuel qui est déposé à l'Assemblée législative et qui peut être consulté sur le site Web de l'Assemblée.



Fonctions de la Commission

(Article 6 de la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative)

La Commission a pour fonctions :

- d'appliquer les règles de l'Assemblée et les dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative en matière de gestion financière de l'Assemblée;
- d'examiner le budget des dépenses ainsi que la dotation en personnel des bureaux politiques et non politiques de l'Assemblée législative, y compris les bureaux des hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée;
- de superviser la gestion financière de l'Assemblée;
- de fournir les installations et les services requis pour le déroulement des activités de l'Assemblée;
- de formuler des politiques liées à l'administration de l'Assemblée;
- de donner des conseils et des directives sur le fonctionnement et la gestion efficaces de l'Assemblée.



LES DÉPUTÉS

MEMBERS

En chiffres

Au cours des sessions de la Législature, les députés sont chargés de représenter leurs électeurs en plus d'assumer des fonctions législatives. Le tableau suivant indique le volume de ces travaux, en chiffres.

42^e législature

Nombre de...	4 ^e session (23 novembre 2021 au 14 novembre 2022)	5 ^e session (15 novembre 2022 au 31 mars 2023)
Réunions du Comité permanent	32	9
Rapports du Comité permanent	30	9
Présentations par des comités	127	2
Soumissions écrites reçues	20	0
Déclarations ministérielles	87	24
Déclarations des députés	335	130
Pétitions	395	128
Documents déposés	213	112
Documents parlementaires	146	41
Décisions rendues	6 (5 sur des décisions de privilège)	1 (1 sur une décision de privilège)
Projets de loi déposés par le gouvernement	47	38
Projets de loi déposés par de simples députés	40	30
Résolutions de simples députés débattues	28	6
Résolutions du gouvernement débattues	1	0
Périodes de questions tenues	68	26
Amendements débattus à l'étape du rapport	34	0



Députés à L'assemblée législative du Manitoba 42e législature
 April 1, 2020 to March 31, 2022



Agassiz
Eileen Clarke(ministre)
 PC



Assiniboia
Scott Johnston(ministre)
 PC



Borderland
Josh Guenter
 PC



Brandon-Est
Len Isleifson
 PC



Brandon-Ouest
Reg Helwer(ministre)
 PC



Burrows
Diljeet Brar
 NPD



Chemin-Dawson
Bob Lagassé
 PC



Concordia
Matt Wiebe
 NPD



Dauphin
Brad Michaleski
 PC



Elmwood
Jim Maloway
 NPD



Entre-les-Lacs-Gimli
Derek Johnson(ministre)
 PC



Flin Flon
Tom Lindsey
 NPD



Fort Garry
Mark Wasyliw
 NPD



Fort Richmond
Sarah Guillemard(ministre)
 PC



Fort Rouge
Wab Kinew
 NPD



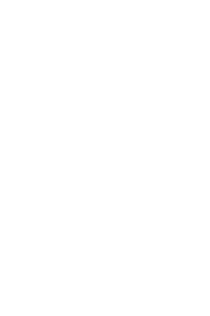
Fort Whyte
Obby Khan
 PC



Keewatinook
Ian Bushie
 NPD



Kildonan-River East
Catherine Cox
 PC



Kirkfield Park
Vacant
 PC



La Vérendrye
Dennis Smook
 PC



Lac-du-Bonnet
Wayne Ewasko
(ministre)
PC



Lagimodière
Andrew Smith
(ministre)
PC



Lakeside
Ralph Eichler
PC



Le Pas-Kameesak
Amanda Lathlin
NPD



McPhillips
Shannon Martin
PC



Midland
Blaine Pedersen
PC



Mont-Riding
Greg Nesbitt
(ministre)
PC



Morden-Winkler
Cameron Friesen
(ministre)
PC



Notre Dame
Malaya Marcelino
NPD



Point Douglas
Bernadette Smith
NPD



Portage-la-Prairie
Ian Wishart
PC



Radisson
James Teitsma
PC



Red River North
Jeff Wharton
(ministre)
PC



Riel
Rochelle Squires
(ministre)
PC



River Heights
Jon Gerrard
LIB



Rivière-Seine
Janice Morley- Lecomte
PC



Roblin
Myrna Driedger
(présidente)
PC



Rossmere
Andrew Micklefield
PC



Saint-Boniface
Dougald Lamont
LIB IND



Saint-Vital
Jamie Moses
NPD



Selkirk
Alan Lagimodiere
(ministre)
PC



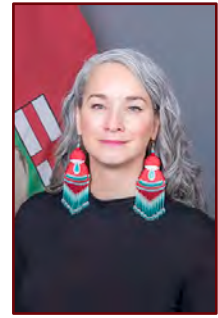
Southdale
Audrey Gordon
(ministre)
PC



Spruce Woods
Cliff Cullen
(ministre)
PC



St. James
Adrien Sala
NPD



St. Johns
Nahanni Fontaine
NPD



Springfield-Ritchot
Ron Schuler
PC



Steinbach
Kelvin Goertzen
(ministre)
PC



Swan River
Rick Wowchuk
PC



The Maples
Mintu Sandhu
NPD



Thompson
Eric Redhead
NPD



Transcona
Nello Altomare
NPD



Turtle Mountain
Doyle Pivniuk
(ministre)
PC



Tuxedo
Heather Stefanson
(première ministre)
PC



Tyndall Park
Cindy Lamoureux
LIB IND



Union Station
Uzoma Asagwara
NPD



Waverley
Jon Reyes
(ministre)
PC



Wolseley
Lisa Naylor
NPD

Associations parlementaires

L'Assemblée législative du Manitoba est officiellement membre d'un certain nombre d'organisations de législateurs qui offrent aux parlementaires des occasions d'échanger avec leurs homologues d'autres administrations, d'échanger des idées et de discuter de solutions à des problèmes communs. Ces organisations comprennent l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC), la Conférence législative du Midwest (CLM) et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). La participation à ces organisations offre de précieuses occasions de réseauter avec des pairs et de profiter de possibilités de perfectionnement professionnel.

APC



L'APC est une association qui a pour but de réunir, sans égard à la race, à la religion ou à la culture, les parlementaires du Commonwealth, unis par des intérêts communs, le respect de la primauté du droit et des droits et libertés de chaque citoyen et par la poursuite des idéaux positifs de la démocratie parlementaire.

Le Manitoba appartient à la Région canadienne de l'ACP et forme sa propre direction générale au sein de cette dernière. L'adhésion à l'ACP donne aux parlementaires l'occasion de participer à des conférences et à des séminaires partout au Canada et parfois dans les autres pays du Commonwealth pour discuter d'enjeux et de préoccupations qui nécessitent, bien souvent, une solution mondiale. En plus d'inviter ses membres à participer à des conférences, l'ACP leur fournit des copies électroniques de la revue parlementaire *The Parliamentarian*, qui est publiée par l'administration centrale de l'ACP à Londres, au Royaume-Uni, et du *Canadian Parliamentary Review*, une revue parlementaire à l'intention de la Région canadienne de l'ACP, publiée par l'Assemblée législative de l'Ontario. De plus, à des fins de perfectionnement professionnel, les membres ont accès à des webinaires et à des rapports sur divers aspects de la gouvernance et de la responsabilisation.



58th CANADIAN REGIONAL MEETING & CONFERENCE

Commonwealth Women Parliamentarians Meeting
Commonwealth Parliamentary Association Conference

PRINCE EDWARD ISLAND BRANCH

Charlottetown, July 16-22, 2022

En 2022 a eu lieu le retour de la participation en personne aux conférences. La 58^e Conférence régionale canadienne s'est déroulée à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, du 16 au 22 juillet.

Parmi les sujets abordés dans les séances de travail, notons : les projets de loi d'initiative parlementaire du point de vue de l'Île-du-Prince-Édouard; la table ronde citoyenne du Québec dans la législature moderne; le cadre de gouvernance de la Colombie-Britannique; le langage et les comportements non parlementaires et les attentes en évolution; les changements climatiques : créer des infrastructures résilientes, réduire les GES et énergies vertes; et la restauration des édifices législatifs à la Province House de l'Î.-P.-É.



Les délégués de la conférence régionale de l'ACP, juillet 2022



Le séminaire du 42^e Colloque parlementaire régional canadien a eu lieu à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, du 13 au 16 octobre 2022.

Les sujets abordés comprenaient l'observation d'un gouvernement de consensus au travail; la façon dont le Manitoba nourrit le monde; les mines géantes, de la contamination à l'assainissement; le renforcement de la diversité et de la réconciliation dans les institutions législatives; vers l'égalité entre les sexes dans les parlements : comment cela transforme nos activités; et les pratiques de travail sûr pour les migrants et les réfugiés.



FPC

Créée en 1989, l'organisation Femmes parlementaires du Commonwealth International réunissait des femmes parlementaires de tous les pays du Commonwealth, tandis que la Région canadienne de FPC, fondée en 2005, est formée de femmes parlementaires qui siègent aux assemblées législatives provinciales et territoriales du Canada. L'adhésion est offerte gratuitement à toutes les parlementaires. Cette organisation a pour objectif d'accroître la représentation féminine, de favoriser les liens entre les femmes parlementaires du Canada et des pays du Commonwealth et d'aborder les enjeux liés à l'égalité entre les sexes. Le Manitoba possède sa propre section locale de FPC, dont la présidence alterne entre les caucus du gouvernement et de l'opposition.

Le comité directeur régional de la Région canadienne de FPC s'est réuni au cours de la 58^e Conférence régionale canadienne qui s'est déroulée à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, les 16 et 17 juillet 2022.

Des séances ont aussi eu lieu pour les déléguées de FPC le 18 juillet 2022.



Les déléguées de FPC, juillet 2022



CLM

La Conférence législative du Midwest (CLM) du Council of State Governments (CSG) est une organisation composée de législateurs de onze États du Midwest qui favorise et encourage la coopération intergouvernementale et l'échange d'information à l'échelle du Midwest à l'égard des enjeux communs. Ces États sont l'Illinois, l'Indiana, l'Iowa, le Kansas, le Michigan, le Minnesota, le Nebraska, le Dakota du Nord, l'Ohio, le Dakota du Sud et le Wisconsin. Le Manitoba est l'une des quatre provinces canadiennes affiliées à la CLM, les autres étant la Saskatchewan, l'Ontario et l'Alberta. La CLM tient une conférence annuelle et compte un certain nombre de comités portant sur divers sujets, comme l'agriculture, qui comprennent la participation de députés provinciaux du Manitoba.

La réunion annuelle de la CLM a eu lieu à Wichita, au Kansas du 10 au 13 juillet 2022, et consistait en des réunions de différents comités et en une séance plénière générale. Les comités se réunissant comprenaient le sous-comité de l'énergie CLM Midwest-Canada Relations, le comité de l'agriculture et des ressources naturelles des députés; le comité des affaires budgétaires CLM, le comité exécutif CLM, le comité du développement économique CLM, le comité de l'éducation CLM, le comité de la santé et des services humains CLM, le groupe de travail des législateurs amérindiens et le comité de CLM Midwest-Canada Relations.



Une présentation principale a eu lieu sur le sujet des perspectives du Midwest : les forces socioéconomiques et culturelles façonnant la région et ses collectivités.

Parmi les autres sujets abordés, notons : plus près de chez soi : des politiques soutenant les fournisseurs de soins familiaux et les soins à domicile et communautaires; l'accès aux études postsecondaires et l'abordabilité : options de politiques pour les États; les stratégies pour les dirigeants communautaires ruraux; l'avenir des transports dans le cœur des États-Unis; analyser le rôle des tribunaux de santé mentale comme solution de rechange à l'incarcération; les effets de la crise touchant la chaîne d'approvisionnement sur les secteurs de l'agriculture et de l'énergie; l'économie changeante et la situation financière des États; la participation des petites entreprises dans la chaîne d'approvisionnement Canada-États-Unis; et régler les différends : les capacités de collaboration et de résolution de conflits des législateurs d'aujourd'hui..



APF

L'APF est une organisation qui demeure au fait des enjeux qui préoccupent la communauté francophone mondiale. Des réunions ont lieu à l'échelle nationale et internationale pour discuter de ces questions, déterminer l'orientation de l'APF et définir ses principes. Le Manitoba représente une subdivision de l'APF, qui possède son propre président.

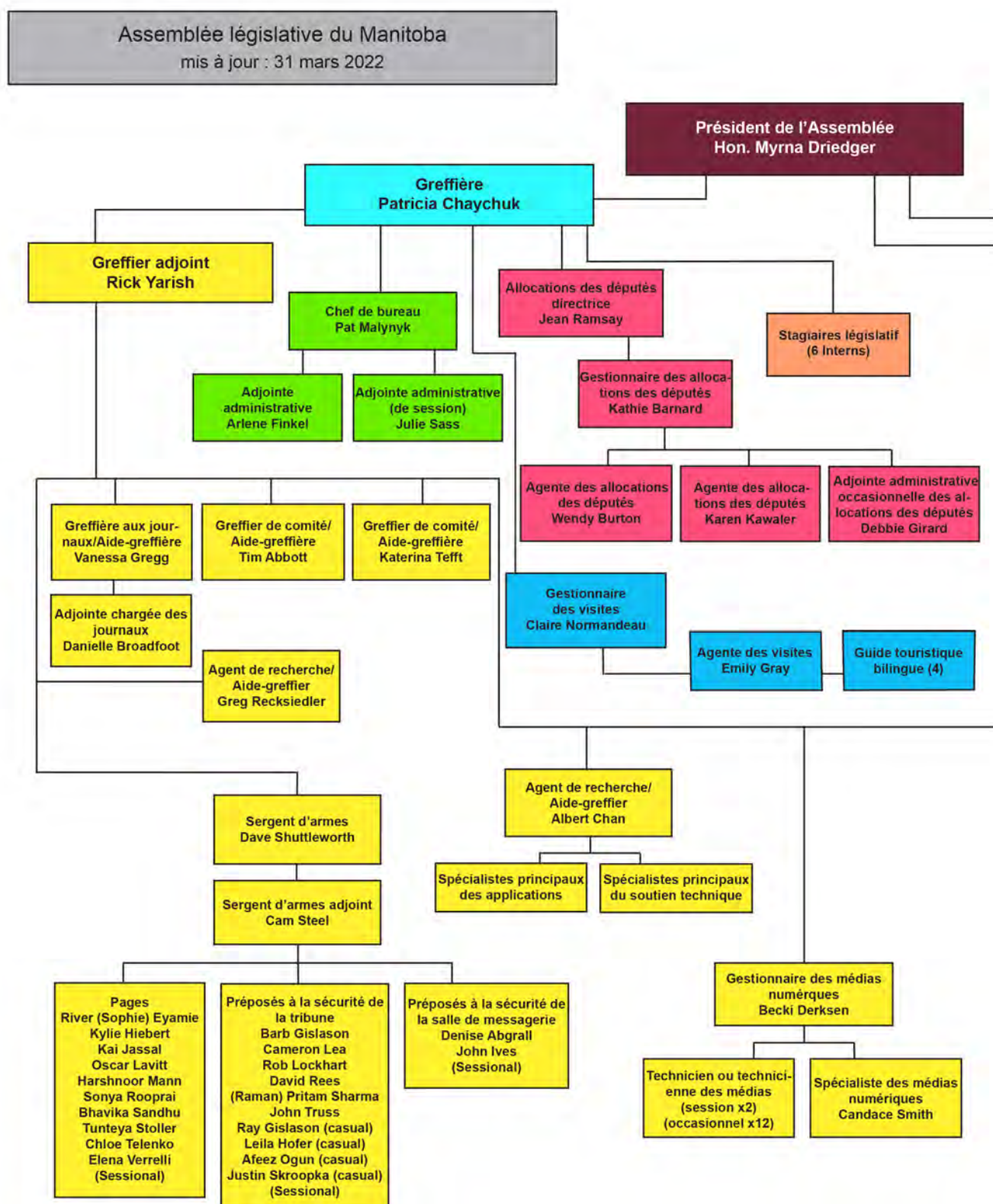


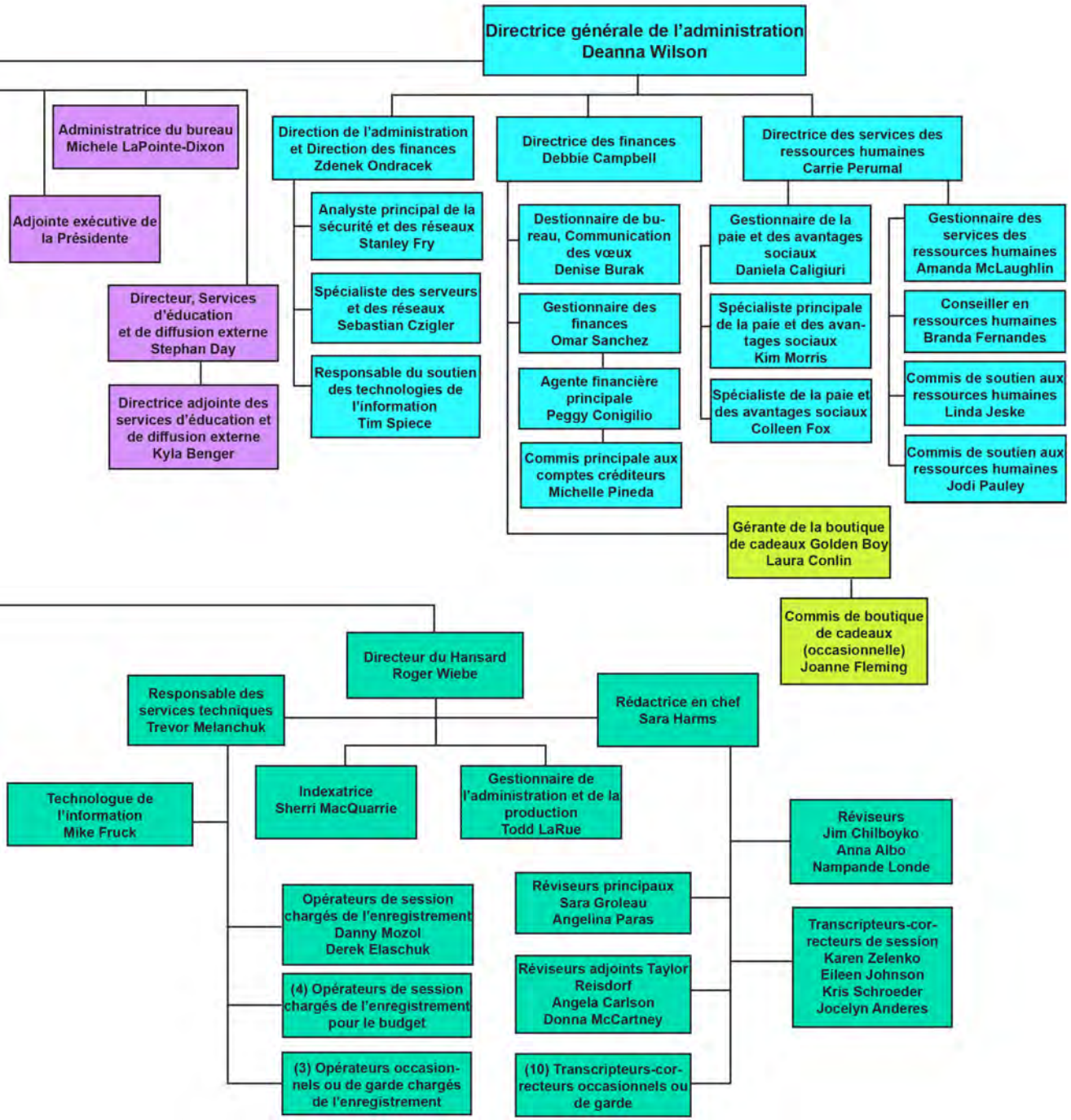
La XXXVII^e Session de l'Assemblée régionale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a eu lieu à Edmonton, en Alberta, du 18 au 22 juillet 2022. Les sujets traités comprenaient : L'histoire et le patrimoine de la culture franco-albertaine; l'exploitation culturelle et le tourisme culturel dans le milieu commercial; la culture des jeunes et l'avenir de la culture franco-albertaine; la culture francophone à l'ère numérique et l'art et la culture franco-albertains.



NOTRE ÉQUIPE

NOTRE ÉQUIPE, NOS SERVICES





Direction de l'administration

Deanna Wilson, directrice générale



La directrice générale relève de la présidente de l'Assemblée et dirige les Services des ressources humaines, les Services des finances ainsi que les Services de technologie de l'information de la Direction de l'administration. La directrice générale fournit un leadership et une expertise dans le cadre de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre de politiques et d'initiatives stratégiques qui favorisent les changements novateurs ou protègent et sauvegardent l'intégrité et la reddition de compte de l'Assemblée législative.

Pour certaines des fonctions administratives assumées au titre de la Loi sur l'Assemblée législative et de la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative, ce poste relève de la Commission de régie de l'Assemblée législative.

La directrice générale est responsable de l'administration des ressources financières et humaines, de l'élaboration, de l'interprétation et de l'application de la politique administrative, de la supervision des processus stratégiques et budgétaires ainsi que de la présentation des budgets des dépenses et des recettes aux fins d'approbation par la Commission de régie de l'Assemblée législative. Elle assure également la direction du Comité d'audit de l'Assemblée législative et assume la fonction de conseillère principale sur les questions de gestion et d'administration pour appuyer la présidente, la greffière, les hauts fonctionnaires indépendants, les députés et les bureaux des caucus.

Branche de la chamber

Dave Shuttleworth, sergent d'armes



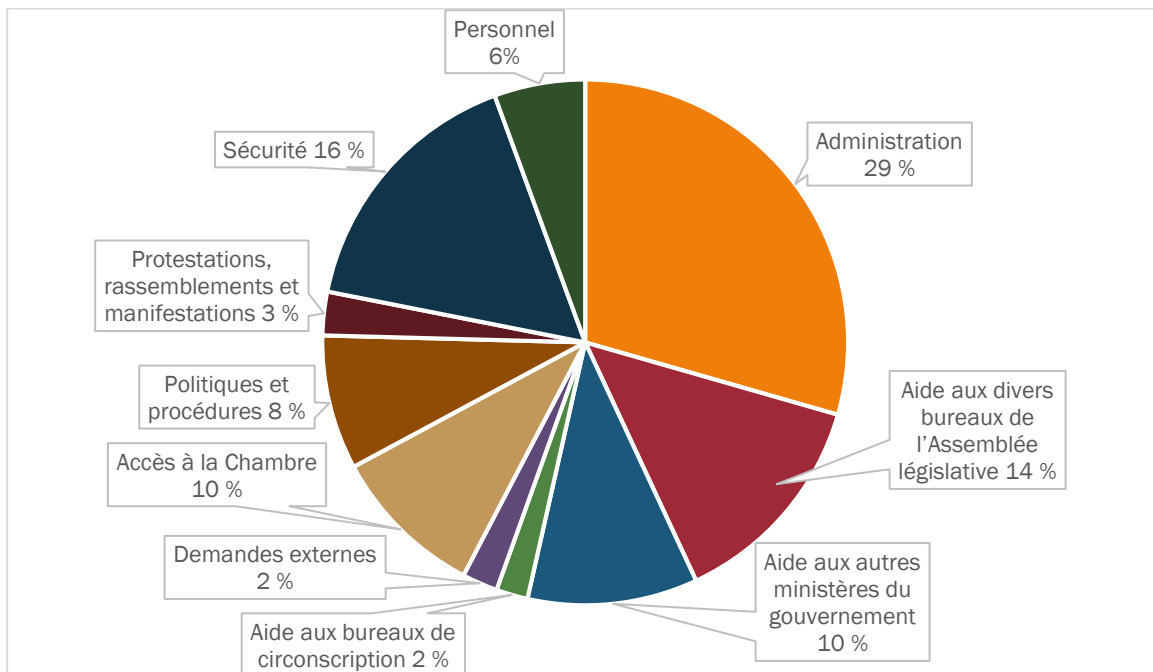
Cam Steel, Sergent d'armes adjoint



Offrir un service optimal lors de toute interaction.

Tout au long de l'exercice 2022-2023, le sergent d'armes a enregistré 411 rapports. Cela représente une augmentation de 62 rapports en comparaison avec l'exercice précédent, soit une hausse de 18 %. Ces rapports sont des appels que le sergent d'armes a reçus ou lancés. En voici un résumé :





- En mars, la levée des restrictions liées à la COVID-19 a eu des répercussions notables sur les protestations, les grands rassemblements et les démonstrations. Nous avons connu 11 événements de ce type au cours de la période visée par le présent rapport.
- Les fonctions administratives demeurent chronophages. Le pourcentage de 29 % représente 121 activités distinctes liées à l'administration. L'administration comprend, entre autres, la planification de la continuité des activités, la préparation de l'évacuation d'urgence, la planification budgétaire et la formation.
- L'assistance aux directions de l'Assemblée législative et aux autres ministères du gouvernement représente 24 % des rapports (56 % et 43 %, respectivement).

En plus des activités susmentionnées, la coordonnatrice d'événements du gouvernement du Manitoba a approuvé 175 demandes d'événements dans le palais législatif du Manitoba ou autour de celui-ci. Ces événements comprenaient des grands rassemblements, des visites guidées Hermetic Code et des protestations/démonstrations. Des débats ont eu lieu concernant la possibilité de participer aux Portes ouvertes l'année dernière. La décision a été prise de ne pas y participer pour des questions de sécurité émergentes.

Avec la levée des restrictions liées à la COVID-19 en mars 2022, le palais législatif du Manitoba a repris l'accueil des groupes de visiteurs, y compris les visites guidées Hermetic Code. L'entrée du palais reste surveillée, les visiteurs devant présenter une pièce d'identité délivrée par un gouvernement et passer par un poste de contrôle de sécurité qui comprend un portique de détection des objets métalliques. Ces mesures ont été mises en œuvre tout en permettant au public d'accéder à l'édifice. Les visiteurs doivent passer par un poste de contrôle avant de pénétrer dans la tribune afin d'assister aux questions orales, aux affaires courantes et aux autres débats.

Offrir des programmes et des services qui s'inscrivent dans la mission de l'Assemblée :

Le sergent d'armes adjoint est un instructeur agréé en secourisme, en réanimation cardiorespiratoire (RCR) et en réanimation à l'aide d'un défibrillateur externe automatisé (DEA). Il a formé le personnel de la Chambre et d'autres membres du personnel du 2^e étage de l'Assemblée législative. Cam est désormais en communication avec les bureaux administratifs du 386 Broadway et les Services de sécurité de l'Assemblée législative pour proposer des cours à leur personnel.



Le sergent d'armes et le sergent d'armes adjoint continuent de faire évoluer le programme de formation des pages de l'Assemblée législative. De nouvelles méthodes ont été mises au point pour améliorer la formation et se sont avérées positives pour le perfectionnement des pages.

La Direction de la Chambre a déménagé dans le bureau 250 et partage désormais ses locaux avec le sergent d'armes adjoint. Le sergent d'armes s'est quant à lui installé dans l'ancien bureau de la Direction de la Chambre. La Direction de la Chambre a évolué et son personnel s'est étoffé, c'est pourquoi il a fallu mettre à sa disposition un espace de bureau plus grand pour accueillir ses fournitures et ses réunions d'information.

Échanger des connaissances de manière collaborative et fournir des conseils d'expert :

Le sergent d'armes et le sergent d'armes adjoint, ainsi que le chef de la sécurité de la Cité législative et le directeur des Services de sécurité de l'Assemblée législative continuent d'organiser des séances d'information sur la sécurité à l'intention des membres du personnel actuel et des nouveaux employés du palais. Les participants accueillent toujours favorablement ces réunions d'information.

De juin à octobre 2022, un campement composé de « combattants de la liberté » et d'éléments autochtones s'est installé sur la pelouse au nord du site, entre le socle de la statue de la reine Victoria et le palais législatif du Manitoba. Les préoccupations en matière de sécurité n'ont cessé de croître au fur et à mesure que les négociations se poursuivaient pendant toute la durée du campement. Les préoccupations accrues en matière de sécurité ont conduit le Service de police de Winnipeg à arrêter trois personnes et à démanteler le campement. Plusieurs services du gouvernement ont participé au démantèlement du campement. Le sergent d'armes était sur place pour garantir un démontage approprié des tipis et un traitement respectueux des objets sacrés.

Au bout de 15 mois, on a également démantelé le campement à l'est de l'édifice en raison de préoccupations concernant la sécurité des occupants et des mineurs séjournant dans le camp. Le sergent d'armes a une nouvelle fois participé à ce démantèlement en donnant des conseils pour démonter le tipi et s'occuper des objets sacrés.

Plusieurs services ont participé au démantèlement des campements de protestataires sur les pelouses du nord et de l'est du palais

Citons notamment :

- la Direction de la Chambre;
- les Services de sécurité de l'Assemblée législative;
- les agents de conservation;
- les agents de Sécurité publique;
- les agents de Santé publique;
- les Services du gouvernement;
- le Service de police de Winnipeg.

Bâtir des liens fondés sur le respect mutuel, l'équité et l'égalité :

Avec la levée des restrictions, nous avons pu accueillir à nouveau le Youth Parliament of Manitoba et le Parlement jeunesse franco-manitobain. C'est avec plaisir que nous avons accueilli ces deux groupes au cours de la période visée par le présent rapport.

En 2021, le Youth Parliament of Manitoba a fêté sa 100^e séance. En raison des restrictions liées à la COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser des festivités pour ce centenaire dans le palais législatif du Manitoba. Une petite fête a eu lieu, en présence d'un nombre limité d'invités, pour dévoiler la plaque commémorative du 100^e anniversaire du Youth Parliament of Manitoba. Cette plaque est visible au premier étage, sur le même mur que la galerie des Pionnières du Manitoba.

La journée Invitons nos jeunes au travail est un autre événement passionnant que nous avons pu redécouvrir. Organisée chaque année au mois de novembre, cette journée permet aux membres du personnel d'inviter leurs enfants de 9^e année à les accompagner au travail. Nous avons organisé des visites du palais et des dîners pour le groupe de jeunes. Ces derniers ont pu assister aux affaires courantes et, comme toujours, ont apprécié le temps passé au sein de la Législature.

Évolution du personnel :

Comme à l'accoutumée, le Programme des pages de l'Assemblée législative a accueilli dix nouveaux pages pour l'année scolaire 2022-2023. Les candidats ont été sélectionnés parmi les divisions scolaires et les écoles indépendantes suivantes:

- Division scolaire Louis Riel – 1
- Écoles indépendantes – 5
- Division scolaire Pembina Trails – 1
- Division scolaire River East Transcona – 2
- Division scolaire de Winnipeg – 1

Chaque année, nous nous efforçons de faire en sorte que chaque division scolaire soit représentée. Cette année, bien que nous ayons reçu le nombre habituel de candidatures, seuls des candidats issus de quatre divisions scolaires ont postulé.

Greffière de l'Assemblée législative du Manitoba

Patricia Chaychuk



À l'Assemblée, le greffier exerce un rôle qui équivaut à celui de sous-ministre, agissant à titre de dirigeant principal de la procédure et de l'administration. Le greffier est secrétaire de la Commission de régie de l'Assemblée législative, et secrétaire de la Section manitobaine de l'Association parlementaire du Commonwealth. Les autres fonctions comprennent agir comme administrateur du programme de stages de l'Assemblée législative du Manitoba et comme membre des comités administratif et de sélection du programme de stages. Le greffier fait aussi partie du comité de vérification de l'Assemblée, du comité de planification de la continuité des activités et du groupe de gestion du leadership en temps de pandémie. Le greffier prépare également le rapport annuel de la Commission de régie de l'Assemblée législative et offre un soutien au bureau du Président pour la préparation du rapport annuel de l'Assemblée législative..

Le greffier adjoint, le Bureau du greffier, le Programme de visites guidées, le Bureau des allocations des députés et les stagiaires de l'Assemblée législative relèvent du greffier.

Le greffier est l'expert en chef de la procédure parlementaire et, avec l'appui de l'équipe de procédure, conseille le président, les leaders à l'Assemblée et les députés en ce qui concerne l'interprétation des règles, des pratiques et des précédents de l'Assemblée législative, en plus d'être chargé de rédiger les modifications

au Règlement de l'Assemblée. Le greffier fournit une assistance aux députés qui visitent d'autres assemblées législatives, organise des visites du Palais législatif pour les députés élus d'autres administrations, et agit souvent à titre de secrétaire délégué pour les députés manitobains qui assistent aux conférences de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Le greffier s'assure que les députés de l'Assemblée législative du Manitoba remplissent, avant chaque session, le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts et le formulaire de divulgation.

Le greffier collabore également avec les représentants du gouvernement sur des questions qui touchent ou qui se rapportent à l'Assemblée législative.

Bureau du greffier

Pat Malynyk, Gestionnaire du bureau

Le personnel administratif du bureau du greffier assume une vaste gamme de fonctions, notamment:

Fournir du soutien et des services aux députés de façon continue, notamment le suivi après des élections générales ou des élections partielles, l'assermentation des députés, l'élaboration et l'organisation de séances d'orientation pour les nouveaux députés, la révision et la mise à jour des guides, des manuels et des documents d'orientation des députés, le cas échéant, et l'organisation de séances photo pour les députés. Les préparations sont en cours pour les élections qui auront lieu en octobre;



- avant les sessions, mettre à jour les sièges assignés et actualiser les formulaires de conflit d'intérêts pour leur consultation par le personnel, les médias et les membres du public;
- gérer les demandes de renseignements téléphoniques et en personne du public, des médias, des députés et des ministères gouvernementaux concernant différents sujets comme l'état d'avancement d'un projet de loi, l'inscription à titre d'intervenant ou comment joindre un député concernant des sujets particuliers;
- gérer les réservations des salles de comité;
- assister les députés qui participent à des conférences parlementaires en procédant à l'envoi du matériel d'inscription, au paiement des frais d'inscription, à la réservation des hôtels et des vols, et en aidant à la présentation des demandes de remboursement des dépenses;
- fournir du soutien pour aider la Direction des comités dans ses travaux, comme la préparation des avis des comités permanents, la prise d'inscriptions du public ou des organismes souhaitant faire une présentation devant un comité permanent (allant d'une à des centaines), la tenue à jour de la base de données des témoins des comités permanents et la communication avec les présentateurs des comités;
- soutenir le Programme de stages à l'Assemblée législative, notamment en recrutant des stagiaires, en concevant le programme d'orientation, en organisant les séminaires hebdomadaires et en s'occupant de tous les aspects des voyages d'études annuels;
- soutenir la Direction des comités, notamment en recrutant des pages, en préparant les manuels d'orientation et en s'occupant des uniformes.

Direction des comités

Aide-greffiers/greffiers de comités Tim Abbott et Katerina Tefft



La Direction des comités est responsable de la prestation de conseils et de renseignements non partisans aux députés, au personnel et au public sur un éventail de procédures, de pratiques et de précédents parlementaires. Les greffiers des comités fournissent également un soutien administratif et logistique aux activités parlementaires, notamment aux réunions de comités. Les titulaires de ce poste agissent à titre de conseillers principaux en ce qui concerne les procédures de l'Assemblée, à titre d'administrateurs au sein des comités permanents et du Comité des subsides, ainsi qu'à titre de greffiers au Bureau à l'Assemblée législative.

Les greffiers des comités sont responsables d'un éventail d'autres activités, y compris la recherche, la tenue à jour des recueils procéduraux et l'exécution d'autres tâches administratives. Ils jouent également un rôle important auprès du Comité permanent des comptes publics en tant que membres de son comité directeur et dans les travaux des comités mandatés pour l'embauche de hauts fonctionnaires indépendants.

Nouvelles initiatives et tâches importantes (de septembre 2022 à juin 2023) :

- Assurer la gestion du recueil des décisions rendues par les présidents de la Chambre.
- Tenir à jour les recueils des précédents du Comité permanent et du Comité des subsides, à savoir le recueil des précédents importants et des décisions rendues par les présidents des comités.
- Former les députés et le personnel des caucus à propos des règles et des pratiques des comités, et mettre constamment à jour les guides de formation.
- Tenir en permanence à jour le recueil de formulaires et de formules utilisé par la présidente de la Chambre selon des changements apportés aux règles et aux procédures.
- Entreprendre de nouvelles initiatives :
 - Collaborer avec les Services de technologie de l'information de l'Assemblée législative et la Direction du harsard pour mettre en place un nouveau système amélioré d'inscription en ligne des intervenants et de présentation de documents écrits.
 - Assurer une mise à jour en profondeur des guides et des documents de référence de la Direction des comités afin de tenir compte des ajouts et les changements récents apportés aux règles et aux procédures.
 - Étudier et rédiger de nouvelles règles et des modifications éventuelles pour tenir compte des changements récents apportés aux pratiques de l'Assemblée législative, et plus particulièrement des évolutions technologiques.
 - Collaborer à la création d'un portail des députés en ligne afin de faciliter l'accès aux documents et de tendre vers un environnement dématérialisé.

Greffier adjoint

Rick Yarish



Le greffier adjoint est un cadre supérieur de l'Assemblée législative et agit à titre de conseiller principal en matière de procédure, pour le président comme pour les 57 députés de l'Assemblée et le personnel politique. Le greffier adjoint agit, au besoin, à titre de remplaçant du greffier, et partage avec ce dernier la responsabilité d'assurer la gestion des directions de l'Assemblée. Le greffier adjoint est également présent au bureau pendant les séances de la Chambre et les séances du comité des subsides à la Chambre.

Sept directions de l'Assemblée relèvent du greffier adjoint :

- Direction de la Chambre (le sergent d'armes et le personnel de sécurité);
- Direction des comités;
- Direction des médias numériques (site Web et diffusion);
- Direction du Hansard;
- Direction des technologies de l'information;
- Direction des journaux;
- Direction de la recherche.

Le greffier adjoint assure également la liaison avec la Direction des communications du gouvernement du Manitoba, qui aide l'Assemblée à diffuser les délibérations.

Voici quelques réalisations récentes menées ou dirigées par le greffier adjoint :

1. Création de la Direction des technologies de l'information
 - En décembre 2021, la Commission de régie de l'Assemblée législative a autorisé la création d'une Direction des technologies de l'information comptant trois membres du personnel professionnels des technologies de l'information employés à temps plein. Relevant du greffier adjoint, la Direction répond aux besoins technologiques toujours croissants du personnel de l'Assemblée au service des 57 députés et assure la continuité des activités de l'Assemblée et des comités.
 - Le matériel nécessaire à la mise en place d'une nouvelle infrastructure informatique a été acheté en 2021, et la Direction a été entièrement dotée en personnel en avril 2023.
 - Plusieurs initiatives des technologies de l'information sont en cours. L'objectif principal est d'établir un réseau des technologies de l'information indépendant du gouvernement d'ici à la fin de 2023.
2. Création d'un portail des députés
 - Le greffier adjoint a formé une équipe d'employés de l'ensemble de l'Assemblée pour travailler à la création d'un portail d'information en ligne pour les députés et le personnel politique.
 - Le portail contiendra une variété de renseignements provenant de différentes directions de l'Assemblée, dans le but de réduire la quantité de documents papier fournis aux députés et de créer une ressource facilement accessible et très utile les députés.
3. Création d'un outil d'inscription en ligne aux fins de présentations devant le comité
 - Le greffier adjoint a formé une équipe spécialisée d'employés de l'Assemblée pour travailler sur une version améliorée d'un outil en ligne qui permet aux membres du public et aux intervenants de s'inscrire pour faire une présentation au sujet d'un projet de loi à l'étape de l'étude en comité.
 - Une version de cet outil a été utilisée en 2022-2023, mais elle est en cours de modification et d'amélioration pour être redistribuée au début de la 43^e session de l'Assemblée législative du Manitoba à la fin de l'année 2023.

Direction des médias numériques

Becki Derksen, gestionnaire des médias numériques, et Candace Smith, spécialiste des médias numériques



La Direction des médias numériques est responsable du fonctionnement et de la gestion de diverses technologies de médias numériques de l'Assemblée législative, y compris la gestion du site Web et de tous les comptes de médias sociaux de l'Assemblée législative, ce qui comprend : Facebook, Instagram, Twitter/X, YouTube et LinkedIn, la conception graphique et la diffusion en direct de tous les débats de l'Assemblée et des comités.

La Direction des médias numériques est responsable de la formation et de la supervision de tous les techniciens des médias qui enregistrent et diffusent les débats. Le personnel de la Direction des médias numériques s'occupe également de faciliter et de modérer les appels Zoom qui permettent aux députés et aux présentateurs publics de participer aux débats en mode virtuel.

En raison des restrictions mises en place pendant la pandémie de COVID-19, nous avons dû élargir nos capacités de diffusion des débats. Ces restrictions ne sont plus en vigueur, mais l'Assemblée continue de diffuser les débats en direct pendant toute la journée. Les membres du public peuvent ainsi encore observer les débats de la Chambre et des comités. L'Assemblée permet toujours aux députés de participer aux travaux de la Chambre en mode virtuel par l'intermédiaire de Zoom, puisque les séances sont hybrides (en personne et virtuelles). Les députés et les présentateurs publics peuvent également continuer à participer aux travaux des comités en mode virtuel.

Étant donné que les fonctions et les responsabilités de la Direction ont augmenté considérablement, la création d'un nouveau poste de spécialiste des médias numériques a été approuvée. Le concours a été lancé en avril 2022 et Candace Smith est entrée en fonction le 12 mai 2022.

L'ajout d'un nouveau poste au sein de la Direction nous a permis de lancer et d'améliorer un plus grand nombre de projets numériques. Voici quelques-unes de nos principales réalisations au cours de la dernière année :

- Création et mise en œuvre de nouvelles clés de nom des députés utilisées pour les diffusions – mars 2023
- Création de deux postes permanents qui s'ajoutent au personnel de diffusion de séances afin d'assurer l'uniformité au sein de la Direction ainsi que des diffusions
- Responsable de la diffusion en direct et des éléments graphiques de l'assermentation du 26^e lieutenant-gouverneur du Manitoba lors d'une cérémonie spéciale qui s'est déroulée à la Chambre
- Accroissement de notre présence sur les médias sociaux et hausse du nombre d'abonnés aux comptes de l'Assemblée
- Participation à un groupe de travail qui vise à développer un portail en ligne pour les députés, où les documents de la Chambre et des comités pourront y être déposés, économisant ainsi du papier
- Création d'une version HTML des règlements
- Conception et mise en pages du rapport annuel 2020-2022 de l'Assemblée législative
- Participation à la création d'un site d'inscription en ligne pour les présentateurs des comités
- Conception et création de la galerie de photos du sergent d'armes du Manitoba
- Mise à jour du logo de l'Assemblée législative et réalisation de divers projets de conception graphique
- Ajout de nouveau matériel de diffusion, notamment des écrans tactiles pour améliorer le flux de production
- Simplification du processus de diffusion des débats après une journée de séance.



Services d'éducation et de diffusion externe Stephan Day, Directeur, Services d'éducation et de diffusion externe



Les Services d'éducation et de diffusion externe offrent gratuitement des programmes et du matériel éducatifs non partisans aux élèves, aux enseignants, aux groupes communautaires et aux membres du public qui souhaitent en apprendre davantage sur l'Assemblée législative et le processus législatif du Manitoba. Ils offrent trois catégories différentes de programme : programmes pour les élèves, programmes pour les enseignants et programmes de sensibilisation du public.

En mars et avril 2022, seuls les programmes virtuels et scolaires ont été offerts aux visiteurs en raison des restrictions imposées à cause de la Covid-19. La participation aux programmes destinés aux élèves a augmenté de façon constante, un plus grand nombre d'écoles accueillant des présentateurs invités alors que beaucoup ont eu recours à des programmes virtuels. En mai 2022, on a recommencé à accueillir des groupes au palais législatif et l'on a observé une augmentation des réservations pour le programme *Sur les bancs de l'Assemblée législative*.

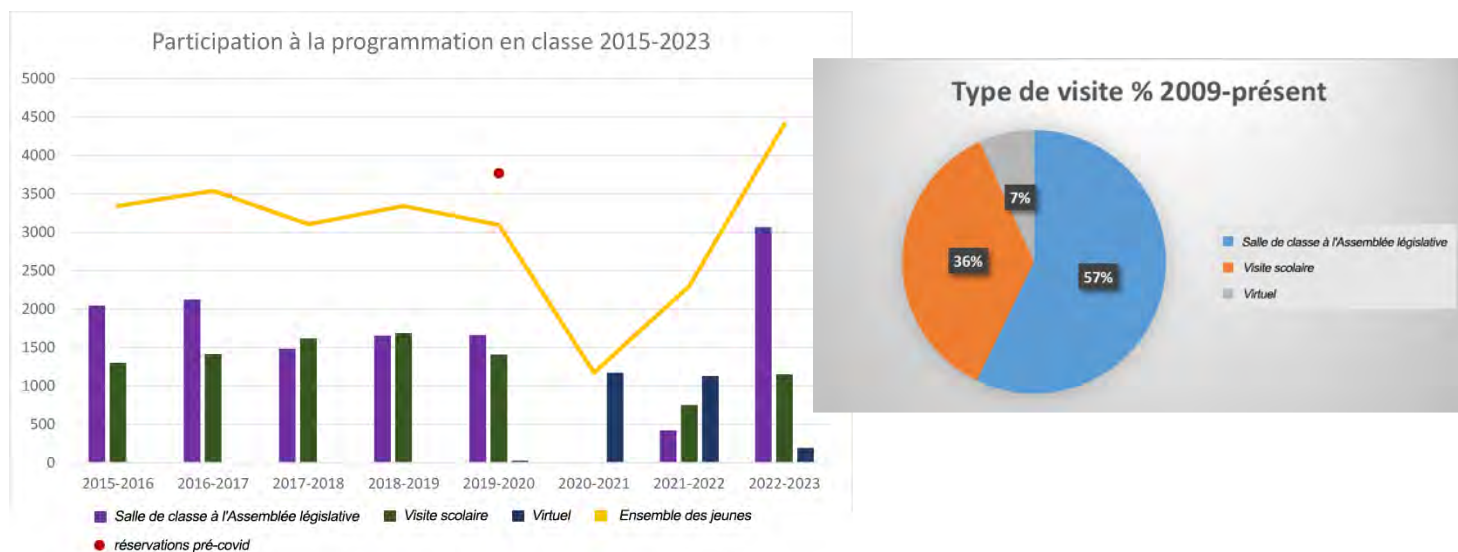
Avant de rouvrir les portes aux groupes scolaires et publics, les Services d'éducation et de diffusion externe ont travaillé en étroite collaboration avec le Programme de visites guidées et l'équipe de sécurité de l'Assemblée législative pour veiller à ce que tous les groupes visitant le palais législatif puissent profiter d'une programmation de qualité tout en respectant les nouvelles politiques de sécurité adoptées pour protéger les visiteurs et le personnel. Des changements ont été apportés à la programmation afin de tenir compte des nouvelles politiques et améliorer la circulation des personnes dans l'édifice.

Cette année, on s’attendait à ce que le nombre d’élèves participant aux programmes revienne à ce qu’il était avant la Covid-19. Depuis le début de l’année scolaire 2022-2023, il y a eu une augmentation de 24,6 % de la participation comparativement à l’année qui vient au second rang sur le plan de la participation la plus élevée. Cette augmentation du nombre de participants a été facilitée par l’embauche d’un membre du personnel à temps plein au sein du bureau et révèle un intérêt accru pour ce type de programmes.

La conférence pour les éducateurs 2022 « Apprendre à l’Assemblée législative! » a été tenue en personne pour la première fois depuis 2019 et a connu un grand succès. Ainsi, 25 éducateurs de toute la province se sont réunis pour une conférence de perfectionnement professionnel non partisane de deux jours comprenant des séances d’apprentissage, des conférenciers invités, des tables rondes et des activités pratiques. Les enseignants ont appris à connaître l’Assemblée législative, le processus législatif et les systèmes démocratiques du Manitoba.

Points saillants

- L’année scolaire 2022-2023 est celle où le plus grand nombre d’élèves ont participé aux programmes des Services d’éducation et de diffusion externe depuis l’ouverture de la direction en 2006. Avec des offres de programmes et des ressources plus rationalisées à la disposition des enseignants, la demande de programmes a augmenté de façon spectaculaire.
- La programmation virtuelle est devenue une option standard et a permis aux écoles et aux groupes communautaires de toute la province d’accéder à des programmes éducatifs de haute qualité sur l’Assemblée législative à partir de leurs propres communautés.
- Les Services d’éducation et de diffusion externe compte désormais deux employés à temps plein, au lieu d’un à temps plein et d’un à mi-temps. Cela a permis d’augmenter les dates des programmes proposés et l’offre de programmes.
- On a pu étendre le programme de visites scolaires à un plus grand nombre de communautés cette année; et apporter aux écoles des leçons et des activités fondées sur les programmes d’études.
- La page du site Web de l’Assemblée législative qui est consacrée à l’éducation a été mise à jour afin d’inclure davantage de ressources et de matériel d’enseignement/apprentissage pour les enseignants et les élèves, notamment un manuel de l’enseignant, des brochures et des plans de cours fondés sur les programmes d’études.
- L’élargissement des programmes de sensibilisation du public, tant en personne que virtuellement, a permis aux membres du public d’obtenir plus d’information sur l’Assemblée législative et d’y avoir davantage accès.



Le graphique ci-dessus montre la participation par types de programmes (il convient de noter que l’information dans les deux graphiques est cumulative pour l’ensemble des années scolaires, ce qui signifie que certaines données proviennent de dates en dehors des dates prévues pour le présent rapport).

Finances

Debbie Campbell, directrice

Il incombe aux Services des finances d'assurer la gestion financière et le soutien administratif des bureaux de l'Assemblée législative et de ses bureaux indépendants. Ces services assument un rôle de leadership en exerçant la fonction de contrôleur afin de veiller à la mise en place de solides systèmes de contrôle, de politiques et de processus financiers pour respecter les obligations en matière de gestion financière. Les Services des finances répondent également aux demandes d'audits, d'enquêtes et d'examens spéciaux.

Ils sont chargés d'administrer les services de comptabilité financière pour l'Assemblée législative et ses bureaux indépendants, une tâche qui comprend :

- le traitement et le paiement des factures et d'autres dépenses;
- la gestion des contrats;
- la gestion des documents;
- la gestion des immobilisations et des stocks;
- l'élaboration et la communication de conseils sur les politiques et les procédures financières;
- l'analyse et les prévisions financières;
- la préparation de rapports financiers internes et externes.



Les Services des finances sont également responsables de la préparation du budget annuel ainsi que des prévisions annuelles des dépenses, des revenus et des immobilisations pour l'Assemblée législative et ses bureaux indépendants : le Bureau du vérificateur général, le Bureau de l'ombudsman, le Bureau du directeur général des élections, le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes, le Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le Bureau de l'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée et le Bureau du registraire des lobbyistes.

Au cours de l'exercice écoulé, notre équipe a travaillé assidûment sur la transition vers un système dématérialisé pour les comptes créditeurs. Après examen de diverses options, nous avons choisi Microsoft SharePoint comme technologie facilitant le changement : c'est un service basé sur l'infonuagique qui permet de stocker les données, de les organiser et d'y accéder tout en diffusant les documents à l'échelle de l'organisation. De nombreuses réunions ont eu lieu entre l'équipe des Services des finances et les Services de technologie de l'information de la Direction de l'administration pour découvrir SharePoint, se familiariser avec ses outils et ses capacités et déterminer quels domaines nous pouvions adapter pour répondre à nos besoins de traitement. Des mesures ont été prises pour confirmer auprès du Bureau du vérificateur général que le passage à SharePoint répondait aux exigences d'audit en ce qui concerne la simplification du processus d'approbation électronique et le stockage électronique des dépenses pour l'Assemblée et les bureaux indépendants pour lesquels nous fournissons ce service commun.

Nous avons reçu la confirmation que SharePoint était un outil de traitement acceptable pour les comptes créditeurs et, après d'autres tests visant à s'assurer qu'il répondait à nos exigences, le logiciel a été déployé auprès d'un groupe restreint d'utilisateurs à partir du 1^{er} avril 2023. Les premiers résultats et retours se sont avérés positifs et nous avons hâte de pouvoir le déployer dans d'autres bureaux et directions de l'Assemblée d'ici l'été 2023.

Omar Sanchez est devenu, au début du mois de juillet 2022, le nouveau directeur des finances des Services des finances. Grâce à l'expertise d'Omar, à sa motivation et à sa volonté d'améliorer la fonction de contrôleur au sein de l'Assemblée législative, les Services des finances ont commencé à offrir un plus grand nombre d'occasions d'apprentissage et de formation aux gestionnaires et aux directeurs de l'Assemblée et des bureaux

indépendants en ce qui concerne la gestion de leurs budgets. Nous avons ainsi organisé des présentations, des formations et des ateliers individuels afin de mieux comprendre la raison d'être du processus de rapports mensuels sur les engagements et d'aider les directions et les bureaux à maîtriser leurs dépenses par rapport à leur budget annuel.

Vers la mi-mars 2023, une formation supplémentaire a été proposée pour accompagner la transition de tous les bureaux de l'Assemblée et les bureaux indépendants vers le codage de leurs propres factures à partir du nouvel exercice. Des présentations budgétaires et des ateliers individuels devaient débiter au cours du nouvel exercice afin d'expliquer aux gestionnaires et aux directeurs comment répartir leur budget annuel entre les différentes catégories de coûts et de permettre ainsi une concordance précise entre les dépenses et le budget pour chaque bureau/direction de l'Assemblée ou chaque bureau indépendant. Ces présentations devaient également permettre aux gestionnaires/directeurs d'avoir une meilleure perception des fonds disponibles dans le cadre de leur budget pour réaliser d'autres initiatives ou projets.

L'équipe des Services des finances s'engage à fournir le plus haut niveau de service professionnel à l'Assemblée législative et à ses bureaux indépendants en continuant à améliorer les processus financiers et administratifs ainsi que les flux opérationnels et en exerçant une fonction de contrôle plus poussée dans les domaines de la reddition de compte et de la transparence. L'équipe des Services des finances est enthousiaste à l'idée de découvrir ce que lui réserve l'exercice 2023-2024.

Boutique de cadeaux Golden Boy

Laura Conlin, gestionnaire



Laura Conlin



Cheryl Gilfix-Bird



Joanne Fleming

En 2022, notre plus grand projet a consisté à renforcer la sécurité de notre site Web commercial. En collaborant avec notre fournisseur de service de cartes de crédit, et avec l'hébergeur de notre site Web grâce à son module de paiement en ligne, nous avons pu accroître la sécurité de notre site Internet et veiller à la sécurité financière de nos clients en ligne. L'environnement des systèmes commerciaux en ligne est en constante évolution et il faudra continuer à assurer une formation, une mise à jour et une maintenance régulières pour rester à jour sur le marché.

L'année 2022 a été marquée par une augmentation du trafic par rapport aux dernières années, sans doute due en partie à la réduction des restrictions imposées à cause de la pandémie. Heureusement, nous avons anticipé cette situation en augmentant les commandes et nous étions prêts. Notre deuxième vente annuelle de Noël a connu un grand succès, avec plus de ventes en novembre et décembre que dans toute l'histoire de la boutique! Nous avons également travaillé fort pour jouer un plus grand rôle en offrant des services de cadeaux pour les événements et les conférences de l'édifice et des cadeaux pour les personnalités de marque, qui ont augmenté de 32 % en 2022.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux articles intéressants à offrir au magasin. Cette année, nous avons élargi notre gamme de produits offerts avec quatre nouveaux livres de la maison d'édition locale Peanut Butter Press et huit nouveaux parfums de bougies de la société Night Shadow Soy Candles. Nous avons également en magasin des collections complètes d'articles provenant de nos nouveaux vendeurs locaux, The Canadian Birch Company et John Russell Honey, et des statuettes Golden Boy en résine coulées à la main par l'artiste artisanal local Chuck Lewis.

Dans les moments plus calmes, mon personnel a consacré du temps à son perfectionnement professionnel. Pour qu'une petite boutique fonctionne avec succès, elle doit faire appel à un large éventail de compétences comme dans les domaines de la photographie, du marketing, de la communication, de l'administration de bureau, de la technologie et des médias sociaux, et bien d'autres! Cheryl, notre associée aux ventes principale, a assumé une grande partie des tâches de commande et de réception pour le magasin. Elle est devenue la personne-ressource pour beaucoup de nos fournisseurs de longue date. Joanne s'est occupée d'une grande partie de l'organisation du bureau et du soutien administratif, ce qui me laisse plus de temps pour travailler à la conception de notre site Web, à notre participation aux médias sociaux et à la planification à long terme de nos activités.

Hansard

Roger Wiebe, directeur



Le hansard, également connu sous le nom de *Debates and Proceedings*, est la transcription textuelle des débats de l'Assemblée législative du Manitoba et de ses comités. La Direction du hansard est responsable de la production quotidienne des transcriptions de toutes les délibérations de l'Assemblée dans la Chambre et dans les salles de comité, ainsi que de l'indexation et de l'archivage des transcriptions de l'Assemblée remontant jusqu'à la fin des années 1950. La Direction est également chargée de fournir des services d'amplification du son dans la Chambre et les salles de comité de l'Assemblée législative et d'assurer la diffusion audio en direct des délibérations à l'intérieur de l'édifice et au-delà. Gérée par le directeur du hansard, la Direction compte six employés à temps plein ainsi que des dizaines d'employés de session.

Initiatives et projets récents :

Conférence annuelle de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard)

Le Manitoba a accueilli la conférence de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansard) en août 2022. Nous devions l'accueillir en 2020, mais les restrictions liées à la COVID ont entraîné son report de quelques années.

Étaient présents à la conférence des représentants des provinces et des territoires canadiens, de la Chambre des communes, du Sénat, du Bureau de la traduction (fédéral), de l'Irlande, de l'Irlande du Nord, du pays de Galles, de la Chambre des communes du Royaume-Uni et de la Chambre des lords du Royaume-Uni.

Les ateliers offerts portaient sur l'échange de pratiques exemplaires dans des domaines comme la reconnaissance vocale automatique, une structure ou un schéma de marquage commun pour une version XML du hansard, la traduction automatique neuronale, ainsi que la perception de la parole humaine. Le discours principal, prononcé par Niigaan Sinclair, était axé sur les façons autochtones de consigner les événements et sur une perspective autochtone de nos façons de consigner les événements.

Le hansard en chiffres

Comme nous le savons, le hansard est chargé chaque année de transcrire toutes les délibérations de la Chambre et des comités. Nous sommes fiers de nos réalisations à cet égard et avons pensé qu'il pourrait être intéressant de quantifier certains des résultats de nos travaux et d'en faire part pour la postérité. Nous avons donc compilé les faits et les chiffres suivants concernant la production du hansard dans l'exercice financier 2022-2023.

Débats et délibérations

Nombre de volumes publiés : 102

Nombre total de pages : 3 732

Nombre total de mots : 2 735 054

Comités permanents

Nombre de transcriptions des comités permanents : 29

Nombre total de pages : 662

Nombre total de mots : 469 965

Services des ressources humaines

Carrie Perumal, directrice

Les Services des ressources humaines sont responsables d'un programme complet de ressources humaines. Grâce à la collaboration et à de solides relations de travail, l'équipe fournit des services de soutien et une expertise en la matière pour tous les aspects des ressources humaines, de la rémunération et des avantages sociaux. L'équipe appuie les députés de l'Assemblée législative du Manitoba et leurs employés (adjoints de circonscription), tous les bureaux non politiques et politiques de l'Assemblée législative et les bureaux indépendants de l'Assemblée législative, y compris Élections Manitoba, le protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, l'Ombudsman du Manitoba et le Bureau du vérificateur général.



Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont été sans précédent et se sont fait sentir dans toutes les organisations de la planète. L'Assemblée n'a pas fait exception en la matière. Les Services des ressources humaines ont continué à travailler en étroite collaboration avec les employés et les responsables pour relever les défis qui se sont présentés pendant la pandémie et maintenir la mobilisation, la productivité et la résilience de la main-d'œuvre. Nous avons également continué à négocier l'évolution des exigences en matière de santé et de sécurité, à suivre les processus administratifs nécessaires, à soutenir les gestionnaires dans la « nouvelle normalité » et à apporter une assistance supplémentaire aux employés en matière de santé mentale et physique.

Aujourd'hui, alors que nous nous remettons progressivement des effets de la pandémie, nous nous tournons vers l'avenir.

Après une longue interruption de trois ans liée à la pandémie, les Services des ressources humaines ont eu le plaisir d'organiser, en septembre 2022, le barbecue annuel pour reconnaître les contributions du personnel de l'Assemblée. Les employés se sont réunis pour un dîner en plein air afin de célébrer le dévouement et le travail acharné du personnel. Les hot-dogs, boissons fraîches et autres biscuits ont permis au personnel de faire le plein d'énergie avant de participer à un jeu-questionnaire amusant (et disputé). Nous avons hâte d'organiser la prochaine édition de ce barbecue en septembre 2023.

En mai 2022, les Services des ressources humaines ont une nouvelle fois participé à la Semaine de la santé mentale organisée par l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM). Le thème de cette année portait sur l'empathie et, comme les deux années précédentes n'avaient pas été de tout repos, nous avons estimé qu'il était important de fournir des ressources supplémentaires au moment où nous commençons à renouer des relations en personne avec nos amis, nos familles, nos collègues et nos voisins. Nous avons envoyé une série de courriels aux membres du personnel de l'Assemblée pour leur transmettre des conseils et des outils fournis par l'ACSM afin qu'ils s'exercent à faire preuve d'empathie dans leur communication avec autrui. Les plateformes de médias sociaux de l'Assemblée ont également promu la Semaine de sensibilisation à la santé mentale tandis que tous les membres du personnel ont pu recevoir des renseignements sur le Programme d'aide aux employés et aux familles.

L'équipe des Services des ressources humaines peut s'enorgueillir d'avoir noué des partenariats solides avec la direction pour mieux comprendre et déployer une stratégie de gestion des talents correspondant à ses besoins.

Au cours de la période visée par le présent rapport, les Services des ressources humaines ont organisé 49 concours. Lorsque les restrictions ont commencé à s'assouplir et que les employés sont revenus progressivement au bureau, les Services des ressources humaines ont recommencé à mener des entretiens en personne. Même si les entretiens virtuels présentent plusieurs avantages, les responsables du recrutement préfèrent généralement les entretiens en face à face, car ils donnent la possibilité de mener une discussion sincère, de décoder les signes non verbaux et d'avoir une meilleure idée des compétences interpersonnelles d'un candidat.

L'équipe de la paye traite les transactions liées à la rémunération et aux avantages sociaux pour l'ensemble du personnel de l'Assemblée législative, les quatre bureaux indépendants de l'Assemblée législative, tous les députés et leurs adjoints de circonscription, ainsi que tous les directeurs du scrutin et directeurs adjoints du scrutin embauchés par Élections Manitoba en période électorale. Il s'agit notamment d'effectuer des opérations de paye, de produire et de rassembler les données, de rédiger des rapports et de répondre aux questions des employés sur leur paye et leurs avantages sociaux.

Les services de la paye cherchent régulièrement à optimiser leurs méthodes tout en répondant aux exigences opérationnelles. L'équipe collabore étroitement avec les membres de l'équipe des Services des ressources humaines, les Services des finances, les Services de technologie de l'information et d'autres parties prenantes afin de garantir un traitement précis et fluide de la paye pour tous les employés.

Au cours de la période visée par le rapport, l'équipe de la paye a traité 307 nouvelles embauches, 21 congés et 145 cessations d'emploi, dont cinq départs à la retraite.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons entrepris un examen approfondi de notre trousse à l'intention des nouveaux employés pour l'améliorer. Notre principal objectif est d'établir des pratiques cohérentes et efficaces tout en offrant un service de qualité supérieure à nos nouveaux employés. Dans le cadre de ce processus, nous mettrons en place des formulaires électroniques et proposerons des séances d'orientation virtuelles afin de rendre le processus plus simple et plus convivial.

TI (Direction de l'administration et Direction des finances)

Zdenek Ondracek, Directeur



Le groupe TI de l'Assemblée législative soutient l'Assemblée et les bureaux indépendants dans le cadre de leurs mandats. Tous les Bureaux de l'Assemblée disposent d'une connexion sécurisée à l'intranet du gouvernement et à Internet. Pour l'ombudsman du Manitoba, le protecteur des droits des enfants et des jeunes du Manitoba, le registraire des lobbyistes, le commissaire aux conflits d'intérêts, l'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée et le bureau de l'administration de l'Assemblée législative, le groupe TI fournit tous les ordinateurs de bureau, l'infrastructure des serveurs, la sécurité et le soutien des ordinateurs et des réseaux.

L'ère de la pandémie a posé des défis sans précédent à l'ensemble de l'Assemblée, mais surtout au groupe TI qui a rapidement mis en œuvre une technologie permettant au personnel de travailler à domicile tout en maintenant

la sécurité.

Pour passer d'un travail entièrement effectué au bureau à un travail à domicile, le groupe TI a dû préparer des ordinateurs portables plus anciens pour les utiliser à domicile, configurer notre propre RPV pour contourner le RPV (réseau privé virtuel) du gouvernement, qui est surchargé, et travailler avec notre équipe de direction pour créer des règles et des procédures (comme les signatures électroniques) afin de permettre à tout notre travail de se poursuivre.

Un projet majeur a consisté à mettre en place nos serveurs hors site et la sauvegarde des données dans le cadre de nos plans de continuité des activités et de reprise après sinistre.

Le groupe TI a collaboré avec l'équipe Transformation et technologie des opérations (désormais renommée Division des solutions numériques et technologiques) et Microsoft pour créer notre propre location Office 365, ce qui nous a permis d'obtenir MS Teams et des licences logicielles supplémentaires pour faciliter la collaboration du personnel.

Le groupe TI a également mis en place une connexion Wi-Fi sécurisée pour une utilisation dans les salles de conférence et l'étend actuellement à toutes les parties de chaque bureau.

Mise à jour du système d'information sur les clients de l'ombudsman du Manitoba afin d'améliorer la collecte et la production de rapports, ce qui permettra une meilleure prestation des services aux Manitobains.

Nous avons créé une application pour le Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts permettant un suivi des problèmes et de la correspondance dans SharePoint.

TI (Direction des technologies de l'information de l'Assemblée législative)

Albert Chan, Directeur

Créée en 2022, la Direction des technologies de l'information de l'Assemblée législative est chargée de soutenir l'infrastructure et les services des TI pour toutes les directions de l'Assemblée législative situées dans le palais législatif. Pour ce faire, elle fournit des solutions fiables, efficaces et novatrices qui optimisent l'utilisation de la technologie et améliorent la productivité.

Le personnel actuel de la Direction des technologies de l'information comprend le gestionnaire des TI, le spécialiste principal du soutien technique et le spécialiste principal des applications, tous recrutés en 2023.

L'un des premiers défis auxquels la Direction fera face sera de prendre la relève de la prestation des services de TI, laquelle est actuellement réalisée par la direction gouvernementale des Solutions numériques et technologiques. Cette séparation du gouvernement est en préparation depuis plusieurs années, et sa réalisation aidera à affirmer l'indépendance de l'Assemblée par rapport au gouvernement. En ayant sa propre direction des TI, l'Assemblée bénéficiera également d'une plus grande souplesse pour la prestation des services de TI. Ces services comprennent un vaste éventail de soutiens et de solutions technologiques, notamment les infrastructures, les applications, la cybersécurité, la gestion des données, l'administration des systèmes et le bureau de soutien technique. Le projet est en cours et devrait être achevé dans le dernier trimestre de 2023.

Parmi les réalisations de la Direction dans sa courte histoire, notons :

- la mise en œuvre d'un système d'inscription en ligne permettant aux membres du public de s'inscrire comme intervenants aux comités permanents à partir du site Web de la Direction;
- le remplacement de l'infrastructure vieillissante pour les caucus et les députés indépendants;
- le remplacement des solutions de sauvegarde vieillissantes;
- la mise en œuvre d'un service de conférence mobile pour les salles de comité.

Parmi les projets en cours, notons :

- l'élaboration, la mise à l'essai et la mise en œuvre d'un tout nouveau réseau de TI indépendant;
- la conception d'un portail des députés pour l'envoi et la diffusion d'information diverse aux députés et au personnel;
- le réoutillage du système existant d'inscription comme intervenant à un comité pour y intégrer des améliorations et des correctifs.



Journaux

Vanessa Gregg, greffière aux journaux et Danielle Broadfoot, Adjointe chargée des journaux



L'adjointe chargée des journaux et la greffière aux Journaux sont responsables de la direction et de la supervision des activités de la Direction des journaux, notamment l'organisation efficace et en temps opportun des affaires de l'Assemblée législative. La greffière aux Journaux assure et contrôle la production, la traduction, la révision, la modification, la distribution, le suivi et la conservation à des fins d'archivage de tous les documents de l'Assemblée législative requis en anglais et en français, notamment le Procès-verbal, le Feuilleton, les Journaux de l'Assemblée législative et les rapports requis par la loi.

En tant que greffières à la procédure, l'adjointe chargée des journaux et la greffière aux Journaux font des recherches sur les procédures et les pratiques parlementaires de l'Assemblée, et sont les personnes-ressources principales sur les questions liées au processus législatif et aux pratiques administratives pour les députés et le personnel des caucus, les bureaux indépendants, les ministères et les organismes gouvernementaux, ainsi que les membres du public qui demandent des conseils ou des renseignements.

La greffière aux Journaux et l'adjointe chargée des journaux continuent de soutenir les travaux globaux de modernisation et de transparence de l'Assemblée législative en cours depuis 2020, en publiant un nombre sans cesse croissant de ses documents en ligne, comme les Journaux de l'Assemblée législative du Manitoba, à l'intention de tous les intervenants, notamment les députés de l'Assemblée législative et le grand public.

En soutien de l'entente de l'Assemblée prévoyant la poursuite des séances hybrides et virtuelles de la Chambre et des comités, la Direction des journaux veille à ce que tous les participants virtuels reçoivent la documentation requise en temps voulu, afin que les activités législatives se déroulent aussi normalement que possible.

Allocations des députés

Jean Ramsay, directrice

Le Bureau des allocations des députés fournit des services administratifs et financiers aux députés de l'Assemblée législative en ce qui concerne leurs allocations statutaires conformément au Règlement sur les allocations des députés.

Les députés sont tenus de veiller au respect des exigences en la matière.

Voici les responsabilités du Bureau :

- Traiter les demandes de remboursement ou de paiement des députés formulées au titre des allocations pour le compte des députés. Pour être admissibles, les demandes relatives à un exercice donné doivent être présentées dans les trois mois suivant la fin de l'exercice en question.
- Fournir à chaque député un rapport mensuel où figurent les montants réclamés et payés, étayé par la liste des opérations de paiement effectuées.
- Fournir à chaque député une mise à jour trimestrielle de ses allocations ainsi qu'une projection jusqu'à la fin de l'exercice.



- Gérer l'inventaire des immobilisations achetées par l'intermédiaire des allocations de circonscription. Mener de temps à autre un audit inopiné des immobilisations attribuées afin de vérifier si elles se trouvent à l'endroit indiqué. Fournir à chaque député un rapport annuel reprenant les éléments en sa possession aux fins d'examen et de signature. Organiser le transport, le stockage ou l'élimination des articles, au besoin.
- Gérer le programme de téléphonie sans fil pour les députés et leurs adjoints de circonscription.
- Préparer pour chaque député le rapport annuel relatif aux montants réclamés et payés pour l'exercice. Ce rapport récapitule les dépenses réclamées par le député aux fins d'approbation. Les rapports signés doivent être remis à la présidente de l'Assemblée avant le 30 juin pour être présentés à l'Assemblée législative. Des copies de ces rapports restent accessibles pendant au moins cinq ans à compter de leur rédaction et peuvent être consultées par le public au Bureau des allocations des députés et dans le bureau de circonscription de chaque député. Ces rapports sont également publiés sur le site Web de l'Assemblée législative du Manitoba.
- Participer à la préparation du rapport relatif aux montants payés ou à payer aux députés de l'Assemblée législative. Ce rapport comprend les montants versés à chaque député au titre de la rémunération et du remboursement de ses frais. Il est publié sur le site Web de l'Assemblée législative du Manitoba.
- Numériser et préparer les demandes de remboursement traitées, les rapports mensuels et les rapports annuels à télécharger sur le site Web de l'Assemblée législative.
- Fournir aux députés et aux adjoints de circonscription des séances d'information sur les allocations, et ce, après une élection et sur demande.

Dans les six mois suivant chaque élection générale, le directeur du Bureau des allocations des députés prépare un rapport de conformité, qui consiste en un examen des activités du Bureau ayant trait à l'approbation des demandes de remboursement des dépenses des députés, et qui a pour but de cerner les questions de nature administrative ou interprétative et de prendre les dispositions en vue de l'audit du rapport par le Bureau du vérificateur général.

Agent de recherche – aide-greffier

Greg Reckseidler

L'agent de recherche a pour principales fonctions de fournir des documents de recherche créatifs et de haut niveau dont les députés et leurs pairs ont besoin, de fournir des conseils rédactionnels spécialisés sur un large éventail de documents officiels et non officiels de l'Assemblée, d'assurer des fonctions de soutien à la Direction des comités et à la Direction des journaux et de répondre aux demandes de renseignements du grand public ou de collègues hors du Manitoba. Il assure également la création et la tenue à jour des recueils de documents procéduraux, gère les finances de la Direction et exécute d'autres tâches administratives.



Les tâches courantes de l'agent de recherche comprennent les suivantes :

- maintenir et mettre à jour divers documents externes et internes de l'Assemblée, comme les Travaux de la Chambre, le procès-verbal manuscrit et l'état des projets de loi (versions courtes et longues);
- fournir des conseils éditoriaux sur les pétitions, les résolutions et les motions ou les modifications;
- préparer les questions pour les députés et documenter les engagements pour le Comité des comptes publics;
- documenter les engagements pris dans le cadre du processus budgétaire au sein du Comité des subsides;
- fournir des documents d'information aux députés qui participent à des conférences nationales et internationales;
- rédiger des mises à jour trimestrielles du Manitoba pour la Revue parlementaire canadienne.

L'aide-greffier qui occupe ce poste appuie le greffier, le greffier adjoint, le président, les députés et les fonctionnaires de l'Assemblée législative dans l'exercice de leurs fonctions liées aux débats quotidiens de la Chambre à l'Assemblée législative. Ces fonctions comprennent la prestation de conseils spécialisés confidentiels et non partisans en matière de procédure concernant les privilèges, les pratiques et la procédure parlementaire, tout en agissant à titre de greffier au Bureau, veillant au respect de toutes les étapes requises pour l'adoption des lois et des procédures financières.

Parmi les nombreux projets achevés par l'agent de recherche au cours des quelques dernières années, notons le sommaire des activités de l'Assemblée pendant la pandémie de COVID de 2020 à 2022, l'histoire des 150 années d'existence de l'Assemblée du Manitoba et l'histoire des pages de la province. L'agent de recherche procède actuellement à la mise à jour de la banque de données sur l'historique des règles. Ce projet nécessite la revue de livres de règles remontant à plus d'un siècle et l'examen des réunions des comités et des hansards depuis leurs débuts pour fournir une histoire complète des différentes règles. Le document s'est déjà avéré inestimable dans plusieurs instances, y compris, par exemple, pour expliquer aux députés les raisons pour lesquelles l'Assemblée exige quatre députés pour la création d'un parti officiel.

Bureau de la présidente de l'Assemblée **Michele Lapointe-Dixon, Administratrice du bureau**

Une grande partie du travail de l'administratrice du Bureau dépend des initiatives que la Présidente a mises en branle! Les projets varient, des situations se présentent et doivent être gérées, et pendant les sessions, le Bureau bourdonne d'activité.

Outre les projets, les commissions et les situations que les sessions de l'Assemblée entraînent, l'administratrice du Bureau assume une grande variété de tâches, dont les suivantes :

- assurer la gestion des services administratifs et financiers du Bureau du président;
- soutenir toutes les initiatives de la Présidente;
- veiller à la prestation adéquate des services de soutien dont ont besoin le Bureau du président, les députés individuels, les anciens députés et le public;
- agir comme agent de liaison, au nom du personnel à tous les niveaux et de la direction, auprès des députés de l'Assemblée législative, mais aussi auprès du Bureau du protocole et des dignitaires à l'échelle du Canada et du Commonwealth;
- fournir à tout nouveau président une orientation relative aux procédures et aux politiques du Bureau;
- formuler, au besoin, des recommandations à l'intention de la Présidente concernant les divers enjeux qui ont une incidence sur le Bureau;
- agir comme mandataire de la Présidente au sein des comités auxquels elle siège à l'Assemblée (Comité du Palais législatif et de ses terrains; Journée portes ouvertes du Palais législatif pour Noël, etc.);
- préparer et organiser le serment d'entrée en fonction des hauts fonctionnaires indépendants;
- analyser et résumer, pour le compte de la Présidente, les plaintes déposées contre les hauts fonctionnaires indépendants;
- gérer les dispositions relatives à la journée du discours du Trône;
- veiller à la bonne préparation de la Présidente en vue des visites officielles des consuls généraux, des ambassadeurs, des hauts commissaires, etc.;
- gérer la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les événements pour le Bureau du président, y compris les nombreux événements annuels ainsi que les événements demandés par les ministres et le Bureau du protocole, etc.;
- organiser et superviser tous les aspects du dévoilement des portraits des anciens présidents de l'Assemblée;
- organiser et superviser les conférences canadiennes et internationales dont la Présidente est l'hôte, en consultation avec la Présidente et le Bureau du greffier;
- assurer la liaison entre la Présidente et le directeur des Services de diffusion externe.



Visites guidées

Claire Normandeau, gestionnaire et Emily Gray, agente

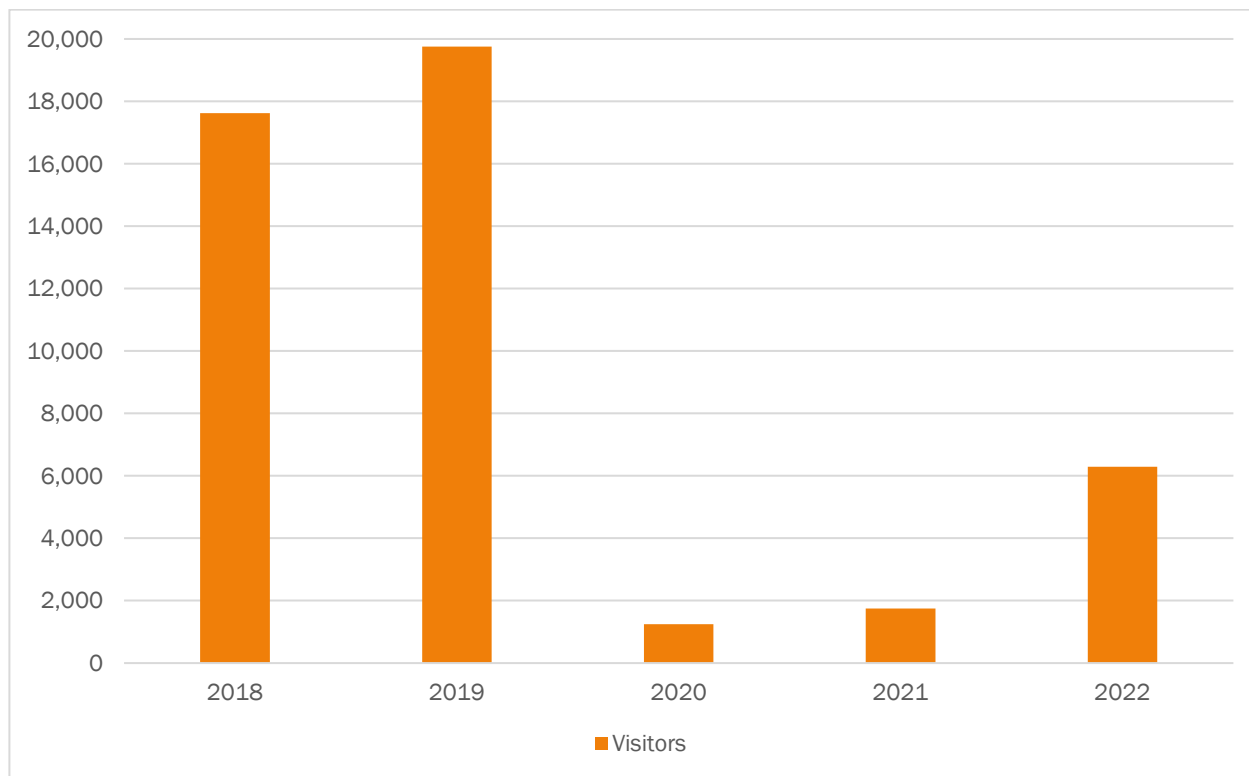


Le Programme de visites guidées donne vie à l'édifice en faisant participer le public au processus démocratique grâce à des visites guidées précises, détaillées et éducatives. L'équipe de ce programme sert d'intermédiaire accessible entre le public et l'Assemblée législative, y compris les députés, les bureaux des caucus et les médias.

En 2022, le Programme a accentué sa présence sur les médias sociaux. Ce projet a renforcé le dialogue avec le public, en fournissant un nouveau média pour communiquer les produits de recherche et annoncer les visites proposées dans l'édifice. Pour la première fois depuis 2019, une équipe complète d'étudiants d'été a été engagée pour réaliser la programmation estivale et concevoir la recherche du bureau. Cette année a marqué le début d'une visite ciblée sur le jour du Souvenir, qui a connu une grande popularité auprès du public. De plus, le travail préparatoire a été effectué pour que le programme

figure dans un film produit localement. Nous sommes impatients de voir les résultats de ce projet et la notoriété qu'il devrait apporter à notre ville et au Programme de visites

	Nombre de visites	Nombre de visiteurs
Janvier 2018 - décembre 2018	933	17,622
Janvier 2019 - décembre 2019	936	19,759
Janvier 2020 - mars 2020	52	1,249
Janvier 2021 - décembre 2021	105	1,752
Janvier 2022 - décembre 2022	567	6,290
Total	2,593	46,672



Le Programme de visites guidées s'est parfaitement adapté aux changements apportés par la pandémie de Covid-19. Les statistiques ci-dessus mettent en évidence le passage de la programmation régulière en 2019 à la programmation adaptée mise en œuvre en 2020 en réponse aux restrictions liées à la COVID-19. Au début de l'année 2022, les visites virtuelles sont restées le choix le plus populaire du programme. À la fin du mois de mai 2022, les visites à l'intérieur de l'édifice ont été autorisées pour la première fois depuis 2020. D'après le nombre de visiteurs du bâtiment depuis cette date, on prévoit un retour aux statistiques d'avant la pandémie pour l'année 2023.

Programme de stages

Créé en 1985, le Programme de stages à l'Assemblée législative du Manitoba offre la possibilité à six diplômés universitaires récents de réaliser des travaux de recherche à l'intention des caucus du gouvernement ou de l'opposition, en plus de participer à des séminaires avec des dirigeants du secteur des affaires, des politiques et des organismes sans but lucratif. Les fonctions du stagiaire peuvent comprendre la rédaction de discours et de notes d'allocution, la fourniture de documents d'information sur des questions de politique publique et la rédaction des déclarations des députés. Ce programme, qui complète de façon concrète les études universitaires, a contribué à enrichir les fonctions législatives des députés en leur faisant profiter des recherches de récents diplômés au talent exceptionnel. Il est supervisé par l'administratrice du Programme, Patricia Chaychuk, et par la directrice universitaire, Kelly Saunders, de l'Université de Brandon. L'Assemblée législative remercie les personnes suivantes qui ont participé au Programme de stages de 2022-2023.

2021/2022

Sanjam Panag
Carson Ransom
Aidan Trembath
Nathan Dueck
Anna-Christina Rabet
Celina Oster



2022/2023

Hannah Drudge
Bea Basaran
Dane Monkman
Cheta Akaluka
Alina Hart
Tayla Gudnason



2022/2023

Programme des pages

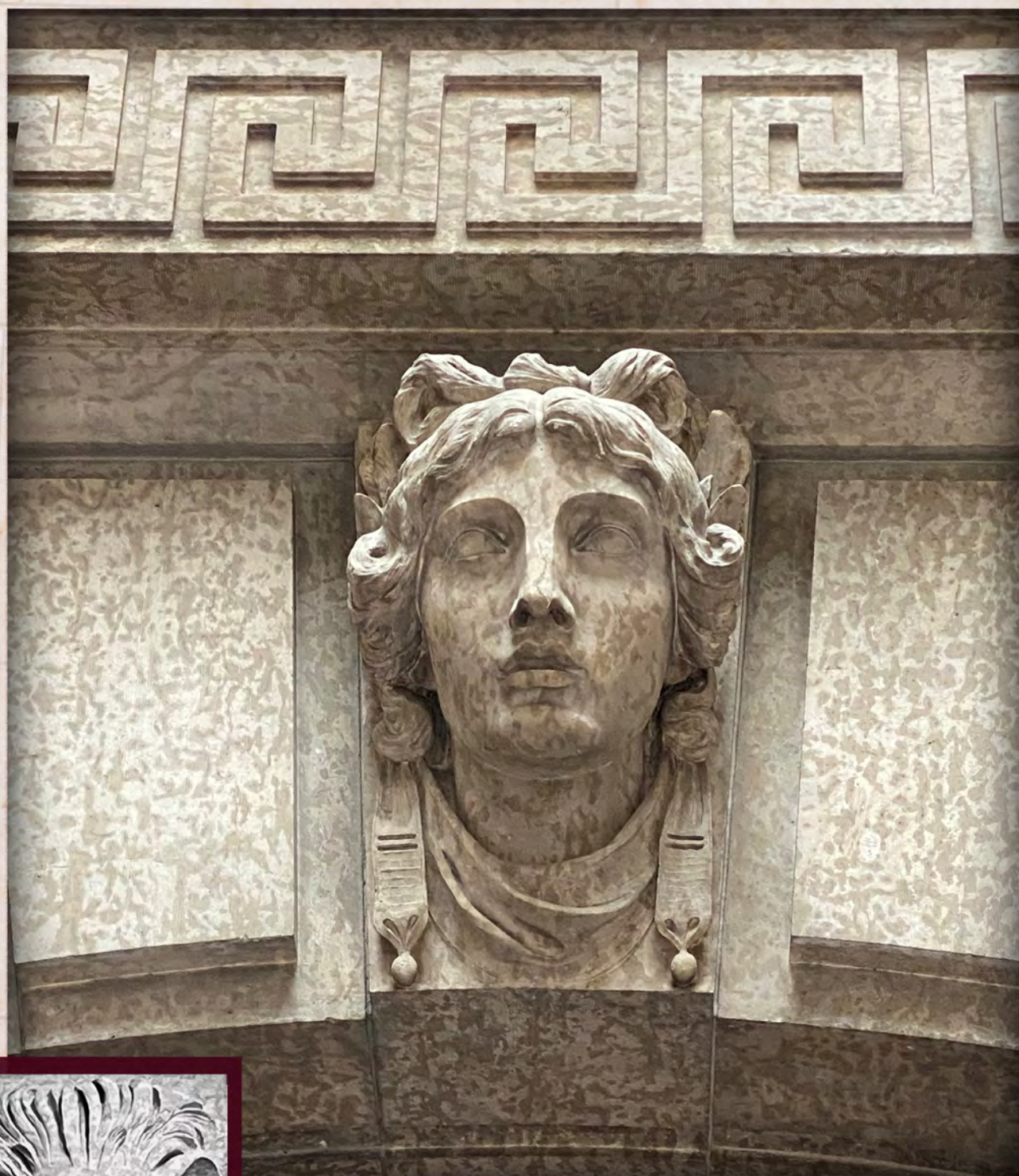
Chaque année, dix élèves très motivés de 11^e et de 12^e année sont sélectionnés pour servir de pages à l'Assemblée législative. Au cours des séances de l'Assemblée législative et de ses comités, les pages exécutent diverses tâches, comme distribuer des documents, recevoir et distribuer divers articles, et annoncer les noms des députés pendant des votes enregistrés. Pour les élèves du secondaire qui s'intéressent au processus législatif ou aux affaires publiques, le Programme des pages offre une occasion d'observer l'Assemblée législative en action et de voir comment les politiques publiques sont mises en place. Les pages travaillent à l'Assemblée législative tout en continuant d'assister à leurs cours et d'effectuer leurs travaux scolaires. L'Assemblée tient à remercier sincèrement les étudiants exceptionnels suivants, qui ont participé au Programme des pages du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.



2022/2023

River Eyami
Kylie Hiebert
Kai Jassal
Oscar Lavitt
Harshnoor Mann
Sonya Rooprai
Bhavika Sandhu
Tunteya Stoller
Chloe Telenko
Elena Verrelli





ÉVÉNEMENTS ET COMITÉS NOTABLES

ÉVÉNEMENTS ET COMITÉS NOTABLES

Comité consultatif de la restauration et de la préservation du Palais législatif

Le 3 juin 2019, la Loi sur la restauration et la préservation du Palais législatif marquant son centenaire a reçu la sanction royale.

Ce projet de loi a établi un processus pour orienter la restauration, la préservation et l'entretien du Palais législatif et des infrastructures connexes. Un financement annuel de 10 millions de dollars est accordé sur 15 ans pour payer les travaux de restauration, de préservation et de rénovation du Palais législatif et des infrastructures connexes.

Le Comité est composé des membres suivants :

- Myrna Driedger, présidente de l'Assemblée législative – Coprésidente;
- Roberta Christianson, présidente de la Manitoba Foundation for the Arts – Coprésidente;
- Jean Dorge, gestionnaire des terrains à la retraite – Membre;
- Sara Gomez, ingénieure en structures pour Hatch – Membre;
- Todd Miclash, administrateur des installations à la retraite – Membre;
- Mavis Taillieu, ancienne députée à l'Assemblée législative – Membre;
- Dwight MacAulay, chef du protocole à la retraite – Membre;
- Alfred Lea, président de la Native Canadian Chip Corp – Membre;
- Michael Cox, architecte;
- Darryl Heaton, administrateur des installations – Membre (sans droit de vote).

Le Comité a pour mandat de donner des conseils et de faire des recommandations relatives au plan de restauration et de préservation à long terme du Palais législatif.

L'élaboration du plan à long terme est confiée aux Services des installations, et à la Division de la planification et de l'exécution des projets d'immobilisations, qui relève du ministère de la Protection du consommateur et des Services gouvernementaux. Le Comité consultatif peut approuver le plan tel qu'il est présenté ou demander à la Division d'y apporter des modifications avant de l'approuver. Le plan de restauration et de préservation à long terme se veut un guide général qui oriente toutes les décisions concernant la restauration et la préservation du Palais législatif et des infrastructures connexes.



Le Comité consultatif examine également les plans de mise en œuvre annuels préparés par les Services des installations. Ces plans annuels doivent préciser les travaux de restauration et de préservation à exécuter au cours de l'exercice; indiquer la somme à affecter à chacun des projets au cours de l'exercice; et définir, en termes généraux, les travaux de restauration et de préservation que la Division propose d'entreprendre au cours de chacun des deux exercices suivants.

Le 5 octobre 2022, la Présidente a présenté à la Chambre le plan de restauration et de préservation à long terme, qui comprend les plans annuels de mise en œuvre actuels pour les exercices 2022-2023 à 2029-2030.

Prix de reconnaissance du service à l'Assemblée législative

Créés en 2001 par le président George Hickers et la greffière Patricia Chaychuk, les prix de reconnaissance du service à l'Assemblée législative honorent les jalons de service des employés de l'Assemblée. Chaque employé qui célèbre un anniversaire de service qui tombe dans l'une des tranches de cinq ans reçoit un certificat signé par le président ainsi qu'un petit cadeau. L'Assemblée législative du Manitoba est un employeur de choix, ce dont témoigne le fait qu'un si grand nombre d'employés poursuivent une longue carrière avec elle. Félicitations à tous les récipiendaires du prix de 2022-2023!

5 ANS

Tim Abbott
Kyla Bengler
Stephan Day
John Ives
Cameron Lea

10 ANS

Sara Harms
Sherri MacQuarrie
Jodi Pauley
Roger Wiebe

15 ANS

Barb Gislason
Eileen Johnson
Deanna Wilson

20 ANS

Peggy Coniglio
Karen Kawaler
Danny Mozol

25 ANS

Todd La Rue

35 ANS

Patricia Chaychuk



Remerciements aux employés

Les Services des ressources humaines ont pu de nouveau organiser leur barbecue annuel de reconnaissance des employés de l'Assemblée législative. Les employés peuvent y déguster de la nourriture savoureuse et participer, en équipe, à des concours de questions pour obtenir des prix.



Session du Parlement Jeunesse du Manitoba



Membres et dignitaires rassemblés dans la cage d'escalier

Le Parlement Jeunesse du Manitoba a tenu sa 101^e session à l'Assemblée législative l'année dernière, du 26 au 31 décembre. La session annuelle a repris en personne. Au total, 65 membres y ont participé, ce qui correspond au taux de participation habituel. Les membres ont débattu diverses questions, notamment la légalisation sur la prostitution et l'établissement d'une semaine de travail comprimée. Durant la journée, les débats ont eu lieu au Palais législatif du Manitoba, tandis que le soir, les activités se sont déroulées à l'école secondaire Kelvin High School.

Lors de la fosse aux ours, les participants ont eu la chance d'écouter d'anciens députés et membres du Parlement comme Harold Taylor, Colleen Mayer, Marianne Cerilli et Jerry Storie qui ont répondu à leurs questions et discuté avec enthousiasme et perspicacité de leur carrière politique.

Cette année, M. Murray Sinclair était le lieutenant-gouverneur du Parlement Jeunesse du Manitoba. Alan Campbell, ancien membre du Parlement Jeunesse du Manitoba et président de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires et de la Manitoba School Boards Association, était président honoraire. Geraldine Shingoose était gardienne des savoirs traditionnels. Elle a offert des enseignements importants aux membres au début et à la fin de la session



Débat des membres dans la Chambre

Les membres ont également pu participer à des dîners-causeries organisés par des représentants de divers partis politiques du Manitoba, notamment les progressistes-conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates, ainsi que des représentants de la Fédération Métisse du Manitoba.



Les membres rassemblés dans la rotonde



L'aînée Geraldine Shingoose s'adresse aux membres.

« J'ai trouvé que la modération du débat était excellente. Tout le monde avait des chances égales et équitables de s'exprimer. J'ai également trouvé que la qualité des débats était très bonne. **Ce que les autres disaient a suscité un intérêt quasi systématique chez moi.** Mon opinion sur des questions particulières a complètement changé au terme de certains débats. »

« J'avais très peur à mon arrivée au Parlement Jeunesse du Manitoba. Même pendant la semaine, j'avais l'impression que tout le monde devait être beaucoup plus passionné par la politique que moi. Je craignais vraiment de ne pas m'intégrer en raison de connaissances rudimentaires. Toutefois, plusieurs membres du cabinet et du conseil d'administration ont indiqué qu'ils s'étaient sentis de la même manière à leur arrivée et que leur intérêt pour la politique avait augmenté au fil des ans. Je les comprenais vraiment et j'ai pris confiance. **J'ai beaucoup aimé mon expérience du Parlement Jeunesse du Manitoba et j'ai vraiment hâte d'y retourner!** »



Les membres élus au conseil d'administration pour la 102e session



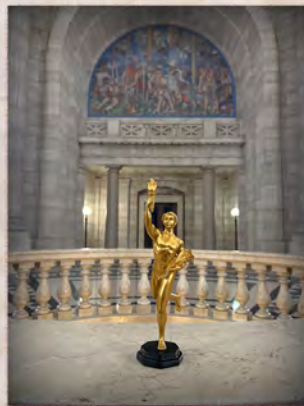
PHOTOS SPONTANÉES



PHOTOS
SPONTANÉES



PHOTOS
SPONTANÉES



**PHOTOS
SPONTANÉES**

Départs à la retraite



Darlene Kotchon

Darlene Kotchon a commencé à travailler au Hansard à titre de transcriptrice occasionnelle en 2007. Par la suite, elle a été promue transcriptrice-révisseuse bilingue des sessions, puis révisseuse des sessions. En 2013, elle a assumé le rôle clé de responsable du parachèvement de la période des Questions orales et a excellé à la tâche; si le rapport des Questions orales n'était pas sorti au moins 30 minutes en avance, cela signifiait que Darlene était absente ce jour-là. Dans un lieu de travail qui tend à attirer des personnes introverties, Darlene injectait une dose d'énergie et de dynamisme inoubliable. C'est une personne tout à fait unique. Nous la remercions pour son service à l'Assemblée législative.

Remerciements

Il faut plusieurs mains pour accomplir une tâche. En plus de l'excellent travail réalisé par le personnel de l'Assemblée législative du Manitoba, d'autres bureaux collaborent avec l'Assemblée ou fournissent des services permettant d'assurer son fonctionnement. Nous tenons à remercier les bureaux ci-dessous ainsi que toutes les personnes en faisant partie, qui fournissent une aide indispensable à l'Assemblée législative du Manitoba.

Division des services des installations

Archives du Manitoba

Présidents de caucus

Représentants des stagiaires des députés au caucus

Leaders à l'Assemblée et leur personnel

Hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée législative

Interprètes du Service de traduction, Relations avec les municipalités

Service d'informatique du Palais législatif

Service de sécurité du Palais législatif

Conseillers et traducteurs législatifs

Bibliothèque et salle de lecture de l'Assemblée législative

Bureau du lieutenant-gouverneur

Services aux médias

Darryl Heaton et le personnel du Palais législatif

Bureau du protocole du Manitoba



**IN
MEMORIAM**

IN MEMORIAM

L'Assemblée législative honore respectueusement la mémoire des anciens députés suivants qui sont décédés au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Jim Carr

Député de Fort Rouge, Crescentwood (26 avril 1988 – 27 janvier 1992)

Clifford (Clif) Brian Evans

Député d'Entre-les-Lacs (16 mai 1948 – 6 mai 2022)

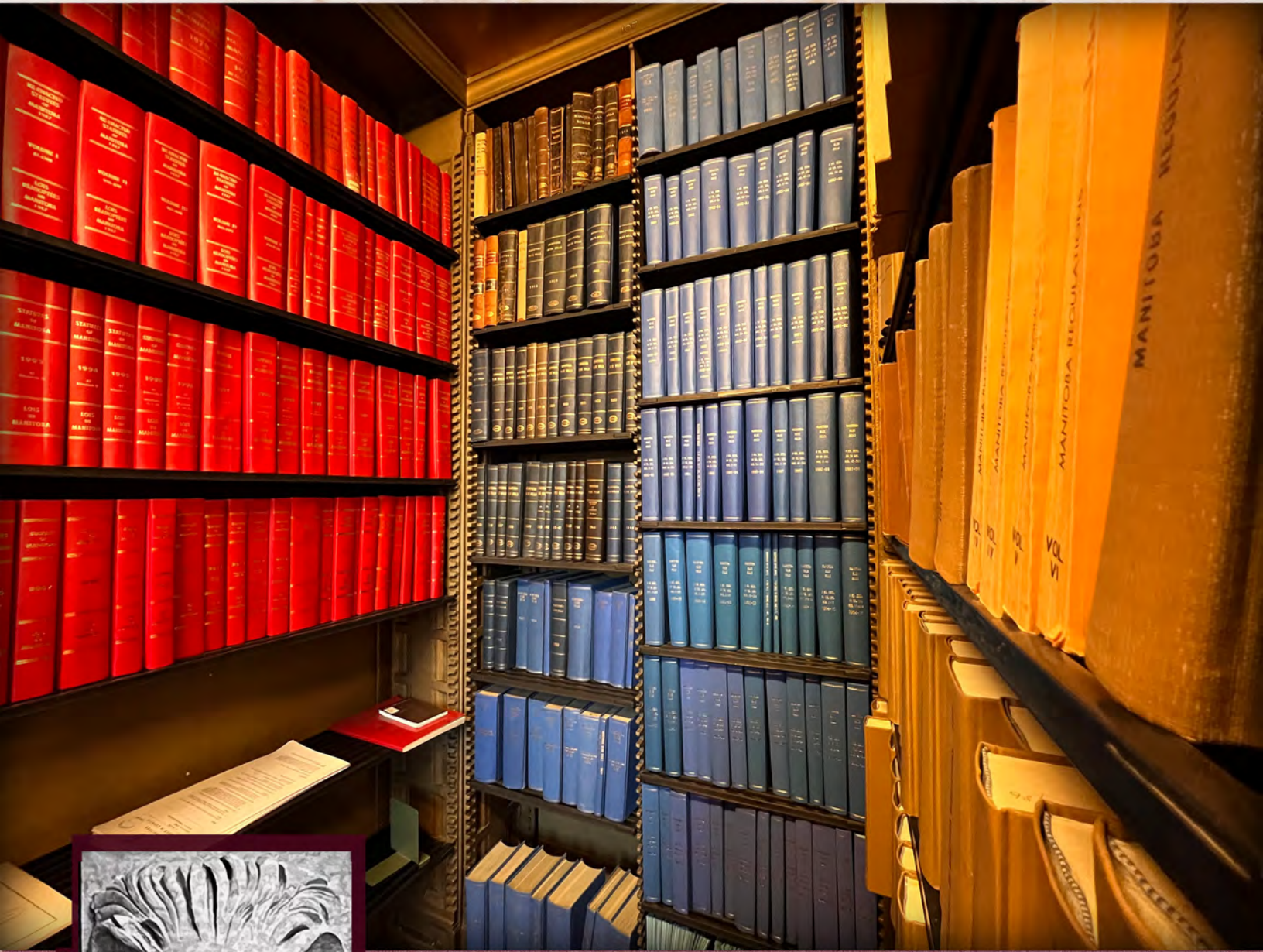
Joseph Paul Marion

Député de Saint-Boniface (28 juin 1973 – 20 décembre 1974)

Edward Joseph (Joe) Williams

Députée de Churchill (16 juin 1958 – 14 mai 1959)





ÉTATS FINANCIERS



**Rapport des sommes versées ou à verser
aux députés à l'Assemblée législative**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 mars 2022



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Le rapport sur les sommes que l'Assemblée législative a versées ou doit verser aux députés relève de la direction de l'Assemblée législative et a été rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative. La direction estime qu'elle a préparé le rapport adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative, en exerçant au mieux son jugement à l'égard des estimations et autres données disponibles au 30 juin 2022.

La direction effectue des contrôles internes pour garantir de façon raisonnable la fiabilité et l'exactitude de l'information financière présentée.

Ce rapport est déposé à l'Assemblée législative. Il est également publié sur le site Web de l'Assemblée législative du Manitoba.

Au nom de la direction,

Original signé par

Deanna Wilson
Directrice générale de l'administration
Assemblée législative du Manitoba

Original signé par

Patricia Chaychuk
Greffière de l'Assemblée législative
Assemblée législative du Manitoba

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
RÉMUNÉRATION**

RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES

DÉPUTÉ	CIRCONSCRIPTION	INDEMNITÉS DES DÉPUTÉS	VERSÉE OU CUMULÉE	RETENUE (Note 2)	TOTAL	VERSÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES	AUTRE RÉMUNÉRATION	ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION
						(Note 2)	(Note 3)	(Note 4)
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Adams, D.	Thompson	97,786.67	-	-	-	-	-	18,328.68
Altomare, N.	Transcona	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Asagwara, U.	Gare-Union	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Brar, D.	Burrows	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Bushie, I.	Keewatinook	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Clarke, M ^{me} la ministre E.	Agassiz	97,786.67	21,044.54	5,219.88	26,264.42	10,506.60	-	-
Cox, M ^{me} la ministre C.*	Kildonan-River East	97,786.67	34,223.57	8,739.05	42,962.62	10,506.60	-	-
Cullen, M. le ministre C.	Spruce Woods	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Driedger, M ^{me} la présidente M.	Roblin	97,786.67	-	-	-	-	53,537.68	-
Eichler, M. le ministre R.*	Lakeside	97,786.67	34,223.57	8,739.05	42,962.62	10,506.60	-	-
Ewasko, M. le ministre W.	Lac-du-Bonnet	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	-	-	-
Fielding, M. le ministre S.	Kirkfield Park	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Fontaine, N.	St. Johns	97,786.67	-	-	-	-	7,890.25	-
Friesen, M. le ministre C.	Morden-Winkler	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Gerrard, M. le ministre J.	River Heights	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Goertzen, M. le ministre K.	Steinbach	97,786.67	46,784.26	11,654.82	58,439.08	10,506.60	-	-
Gordon, M ^{me} la ministre A.	Southdale	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	-	-	-
Guenter, J.	Borderland	97,786.67	-	-	-	-	3,994.74	-
Guillemard, M ^{me} la ministre S.	Fort Richmond	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Helwer, M. le ministre R.	Brandon-Ouest	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Isleifson, L.	Brandon-Est	97,786.67	-	-	-	-	10,063.98	-
Johnson, M. le ministre D.	Entre-lacs-Gimli	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	-	-	-
Johnston, M. le ministre S.	Assiniboia	97,786.67	10,721.64	-	10,721.64	-	1,374.92	-
Khan, I.	Fort Whyte	2,710.41	-	-	-	-	-	-
Kinew, W.	Fort Rouge	97,786.67	-	-	-	-	53,537.68	-
Lagassé, B.	Chemin-Dawson	97,786.67	-	-	-	-	948.37	-
Lagimodiere, M. le ministre A.	Selkirk	97,786.67	38,141.48	-	38,141.48	-	1,020.00	-
Lamont, D.	Saint-Boniface	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Lamoureux, C.	Tyndall Park	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Lathin, A.	Le Pas-Kameesak	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Lindsey, T.	Flin Flon	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Maloway, J.	Elmwood	97,786.67	-	-	-	-	204.00	-
À reporter.....		3,004,069.13	528,044.02	119,749.28	647,793.30	94,559.40	132,571.62	18,328.68

RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES

DÉPUTÉ	CIRCONSCRIPTION	INDEMNITÉS DES DÉPUTÉS	VERSÉE OU CUMULÉE	RETENUE (Note 2)	TOTAL	VERSÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES	AUTRE RÉMUNÉRATION	ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION
						(Note 2)	(Note 3)	(Note 4)
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
À reporter.....		3,004,069.13	528,044.02	119,749.28	647,793.30	94,559.40	132,571.62	18,328.68
Marcellino, M.	Notre-Dame	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Martin, S.	McPhillips	97,786.67	-	-	-	-	948.37	-
Michaleski, B.	Dauphin	97,786.67	-	-	-	-	672.51	-
Micklefield, A.	Rossmere	97,786.67	-	-	-	-	5,436.33	-
Morley-Lecomte, J.	Rivière-Seine	97,786.67	-	-	-	-	5,766.71	-
Moses, J.	Saint-Vital	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Naylor, L.	Wolseley	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Nesbitt, G.	Mont-Riding	97,786.67	-	-	-	-	6,802.19	-
B.*	Fort Whyte	50,082.50	27,425.48	7,136.82	34,562.30	16,081.52	-	60,118.10
Pedersen, M. le ministre B.	Midland	97,786.67	12,287.64	3,255.14	15,542.78	10,506.60	1,836.80	-
Piwniuk, M. le ministre D.	Turtle Mountain	97,786.67	10,721.64	-	10,721.64	-	8,832.99	-
Reyes, M. le ministre J.	Waverley	97,786.67	38,141.48	-	38,141.48	-	-	-
Sala, A.	St. James	97,786.67	-	-	-	-	1,224.00	-
Sandhu, M.	The Maples	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Schuler, M. le ministre R.*	Springfield-Ritchot	97,786.67	32,112.14	8,211.20	40,323.34	10,506.60	-	-
Smith, M. le ministre A.	Lagimodière	97,786.67	10,721.64	-	10,721.64	-	4,399.26	-
Smith, B.	Point Douglas	97,786.67	-	-	-	-	6,802.19	-
Smook, D.	La Vérendrye	97,786.67	-	-	-	-	7,890.25	-
Squires, M ^{me} la ministre R.	Riel	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Stefanson, M ^{me} la ministre H.	Tuxedo	97,786.67	43,504.16	10,715.65	54,219.81	10,506.67	-	-
Teisma, J.	Radisson	97,786.67	-	-	-	-	1,764.37	-
Wasyliw, M.	Fort Garry	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Wharton, M. le ministre J.	Rivière-Rouge-Nord	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Wiebe, M.	Concordia	97,786.67	-	-	-	-	6,312.97	-
Wishart, I.	Portage-la-Prairie	97,786.67	-	-	-	-	4,939.63	-
Wowchuk, R.	Swan River	97,786.67	-	-	-	-	4,735.63	-
TOTAUX		5,498,818.38	788,684.44	170,417.21	959,101.65	163,173.99	200,935.82	78,446.78

* REMARQUE : Les députés suivants ont conservé leur titre de ministre durant l'exercice 2021-2022 jusqu'aux dates suivantes :

Cox, M ^{me} la ministre C.*	Le 18 janvier 2022.
Eichler, M. le ministre R.*	Le 18 janvier 2022
Pallisier, M. le premier ministre B.*	Le 1 ^{er} septembre 2021
Schuler, M. le ministre R.*	Le 31 décembre 2021

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE POUR
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
DÉPENSES**

DÉPUTÉ	CIRCONSCRIPTION	FRAIS DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE ET DE SUBSISTANCE	FRAIS DE TRAJETS QUOTIDIENS	FRAIS DE DÉPLACEMENT	TRAITEMENTS DES ADJOINTS DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a)
		\$	\$	\$	\$
Adams, D.	Thompson	5453.16	0.00	5662.63	36671.40
Altomare, N.	Transcona	0.00	0.00	931.83	52676.16
Asagwara, U.	Gare-Union	0.00	0.00	2793.33	52880.00
Brar, D.	Burrows	0.00	0.00	3612.84	52876.04
Bushie, I.	Keewatinook	20375.85	0.00	32188.00	52880.00
Clarke, E.	Agassiz	20245.75	0.00	10341.79	52880.00
Cox, C.	Kildonan-River East	0.00	0.00	1128.21	52880.00
Cullen, C.	Spruce Woods	24234.46	0.00	1514.82	48100.02
Driedger, M.	Roblin	0.00	0.00	68.00	52880.00
Eichler, R.	Lakeside	26340.00	0.00	4072.11	52880.00
Ewasko, W.	Lac-du-Bonnet	21319.15	0.00	10472.76	50336.65
Fielding, S.	Kirkfield Park	0.00	0.00	911.61	52880.00
Fontaine, N.	St. Johns	0.00	0.00	5937.04	52880.00
Friesen, C.	Morden-Winkler	25181.35	0.00	2450.61	49724.97
Gerrard, M. le ministre J.	River Heights	0.00	0.00	2142.84	52880.00
Goertzen, K.	Steinbach	22950.60	0.00	5021.19	52880.00
Gordon, A.	Southdale	0.00	0.00	320.11	52880.00
Guenter, J.	Borderland	19191.18	0.00	14901.86	52880.00
Guillemard, S.	Fort Richmond	0.00	0.00	96.11	52253.70
Helwer, R.	Brandon-Ouest	21002.42	0.00	660.00	43350.19
Isleifson, L.	Brandon-Est	20822.27	0.00	7957.55	38031.50
Johnson, D.	Entre-les-Lacs-Gimli	25836.99	0.00	25545.96	52880.00
Johnston, S.	Assiniboia	0.00	0.00	96.11	51448.49
Khan, I.	Fort Whyte	0.00	0.00		754.00
Kinew, W.	Fort Rouge	0.00	0.00	2306.81	52880.00
Lagassé, B.	Chemin-Dawson	0.00	0.00	2197.11	52823.00
Lagimodiere, A.	Seikirk	21383.64	0.00	2535.00	46894.54
Lamont, D.	Saint-Boniface	0.00	0.00	501.05	52880.00
Lamoureux, C.	Tyndall Park	0.00	0.00	0.00	52880.00
Lathlin, A.	Le Pas-Kameesak	20290.63	0.00	33478.88	52867.72
Lindsey, T.	Flin Flon	20740.76	0.00	13687.65	52806.76
Maloway, J.	Elmwood	0.00	0.00	1124.74	49777.65

DÉPUTÉ	ALLOCATION POUR	FRAIS DE	FRAIS	DÉPENSES DE	TOTAL DES
	LE LOYER DU		ET D'ENVOIS		
	BUREAU DE		POSTAUX		
CIRCONSCRIPTION	(Note 1a)	(Note 1b)	COMITÉS	DÉPENSES	
	\$	\$	\$	\$	\$
Adams, D.	11340.00	24805.47	4839.74	0.00	88772.40
Altomare, N.	17448.00	59532.31	5364.90	0.00	135953.20
Asagwara, U.	17448.00	60083.34	8237.33	0.00	141442.00
Brar, D.	17288.00	68647.26	4969.21	0.00	147393.35
Bushie, I.	16800.00	57241.70	2269.37	0.00	181754.92
Clarke, E.	16380.00	29716.44	3114.90	0.00	132678.88
Cox, C.	17448.00	65041.83	2310.67	0.00	138808.71
Cullen, C.	13044.78	23394.28	3689.43	0.00	113977.79
Driedger, M.	11340.00	38011.81	4443.98	0.00	106743.79
Eichler, R.	15246.00	26608.45	1715.38	0.00	126861.94
Ewasko, W.	17448.00	27604.46	5931.24	0.00	133112.26
Fielding, S.	17448.00	47817.02	7517.72	0.00	126574.35
Fontaine, N.	15600.00	63781.23	6984.42	0.00	145182.69
Friesen, C.	15254.50	39085.63	2728.50	0.00	134425.56
Gerrard, M. le ministre J.	17448.00	67729.72	5989.25	0.00	146189.81
Goertzen, K.	17448.00	44212.97	6036.60	0.00	148549.36
Gordon, A.	17448.00	55306.41	7581.41	0.00	133535.93
Guenter, J.	17448.00	44920.44	3296.40	0.00	152637.88
Guillemard, S.	15586.44	39565.46	4161.69	0.00	111663.40
Halwer, R.	16945.62	25106.49	3545.12	0.00	110609.84
Isteifson, L.	17448.00	19581.11	3832.37	0.00	107672.80
Johnson, D.	17448.00	34054.90	2286.52	0.00	158052.37
Johnston, S.	17448.00	45097.92	9352.41	0.00	123442.93
Khan, I.	0.00	1786.45	0.00	0.00	2540.45
Kinew, W.	16968.00	63096.21	7014.19	0.00	142265.21
Lagassé, B.	17448.00	50621.01	4074.59	0.00	127163.71
Lagimodière, A.	16170.00	33953.44	2960.72	0.00	123897.34
Lamont, D.	17448.00	65984.66	3452.74	0.00	140266.45
Lamoureux, C.	17448.00	48704.56	4503.69	0.00	123536.25
Lathlin, A.	14584.80	25545.78	6483.16	0.00	153250.97
Lindsey, T.	11970.00	36540.42	2781.02	0.00	138526.61
Maloway, J.	12600.00	63836.45	8139.51	0.00	135478.35

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE POUR
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
DÉPENSES**

DÉPUTÉ	CIRCONSCRIPTION	FRAIS DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE ET DE SUBSISTANCE	FRAIS DE TRAJETS QUOTIDIENS	FRAIS DE DÉPLACEMENT	TRAITEMENTS DES ADJOINTS DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a)
		\$	\$	\$	\$
Marcelino, M.	Notre Dame	0.00	0.00	360.11	52880.00
Martin, S.	McPhillips	0.00	0.00	6875.61	52880.00
Michaleski, B.	Dauphin	19645.54	0.00	9958.11	49093.28
Micklefield, A.	Rossmere	0.00	0.00	2346.62	52880.00
Morley-Lecomte, J.	Rivière-Seine	0.00	0.00	601.11	47685.40
Moses, J.	Saint-Vital	0.00	0.00	2799.53	52880.00
Naylor, L.	Wolseley	0.00	0.00	1155.59	52880.00
Nesbitt, G.	Mont-Riding	17359.07	0.00	22386.37	39562.38
Paillet, B.	Fort Whyte	0.00	0.00	96.11	19545.71
Pedersen, B.	Midland	10680.26	0.00	13869.41	19731.13
Piwniuk, D.	Turtle Mountain	24523.86	0.00	31105.44	52880.00
Reyes, J.	Waverley	0.00	0.00	655.11	52880.00
Sala, A.	St. James	0.00	0.00	2739.50	46518.02
Sandhu, M.	The Maples	0.00	0.00	2823.65	52466.16
Schuler, R.	Springfield-Ritchot	0.00	0.00	12813.96	52880.00
Smith, A.	Lagimodière	0.00	0.00	2403.61	52880.00
Smith, B.	Point Douglas	0.00	0.00	9405.36	52880.00
Smook, D.	La Vérendrye	22524.91	0.00	25950.57	38578.97
Squires, R.	Riel	0.00	0.00	96.11	41587.31
Stefanson, H.	Tuxedo	0.00	0.00	779.11	52880.00
Teltsma, J.	Radisson	0.00	0.00	96.11	52880.00
Wasyliv, M.	Fort Garry	0.00	0.00	780.22	52880.00
Wharton, J.	Rivière-Rouge-Nord	23837.23	0.00	11345.96	52880.00
Wiebe, M.	Concordia	0.00	0.00	3717.58	49177.40
Wishart, I.	Portage-la-Prairie	21228.59	0.00	13375.31	49954.11
Wowchuk, R.	Swan River	18831.77	0.00	34697.31	52837.50
<u>Anciens députés :</u>					
Saran, M.		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX		473999.44	0.00	407892.03	2824530.16

DÉPUTÉ	ALLOCATION POUR LE LOYER DU BUREAU DE CIRCONSCRIPTION	FRAIS DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a)	FRAIS D'IMPRESSION ET D'ENVOIS POSTAUX (Note 1b)	DÉPENSES DE COMITÉS	TOTAL DES DÉPENSES
	\$	\$	\$	\$	\$
Marcelino, M.	17448.00	65775.56	5162.52	0.00	141626.19
Martin, S.	17448.00	39439.03	3508.24	0.00	120150.88
Michaleski, B.	11505.39	21378.02	5246.62	0.00	116826.96
Micklefield, A.	17424.00	61329.28	6710.01	0.00	140689.91
Mortey-Lecomte, J.	17448.00	55959.95	2062.75	0.00	123757.21
Moses, J.	17448.00	53523.41	5988.54	0.00	132639.48
Naylor, L.	17448.00	62837.93	5834.70	0.00	140156.22
Nesbitt, G.	12407.88	19004.36	5498.53	0.00	116218.59
Pallister, B.	7612.50	18117.52	0.00	0.00	45371.84
Pedersen, B.	15120.00	23659.10	4603.52	0.00	87663.42
Piwniuk, D.	11396.70	23047.12	4802.68	0.00	147755.80
Royes, J.	17448.00	58022.02	6752.61	0.00	135757.74
Sala, A.	16034.00	52309.99	8984.64	0.00	126586.15
Sandhu, M.	17448.00	65576.37	6000.79	0.00	144314.97
Schuler, R.	15841.00	54241.77	4594.35	0.00	140371.08
Smith, A.	18340.51	64885.94	3660.30	0.00	142170.36
Smith, B.	17448.00	65458.31	6292.74	0.00	151484.41
Smock, D.	10284.72	20304.29	1864.28	0.00	119507.74
Squires, R.	17448.00	62174.76	5568.95	0.00	126875.13
Stefanson, H.	17448.00	33145.07	3751.05	0.00	108003.23
Teitsma, J.	17448.00	66313.98	6175.77	0.00	142913.86
Wasyliw, M.	16869.75	62489.80	6583.22	0.00	139602.99
Wharton, J.	17448.00	46281.47	4667.17	0.00	156459.83
Wiebe, M.	17448.00	55873.33	5340.44	0.00	131556.75
Wishart, I.	9135.00	26610.13	2854.81	0.00	123157.95
Wowchuk, R.	11340.00	23068.12	5223.76	0.00	145998.46
<u>Anciens députés :</u>					
Saran, M.	0.00	-349.55	0.00	0.00	-349.55
TOTAUX	898973.59	2597492.71	277341.17	0.00	7480229.10

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
NOTES ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER**

1. MÉTHODE COMPTABLE

Le présent rapport fait état des montants versés ou à verser aux députés à l'Assemblée législative conformément au paragraphe 52.27(1) de la Loi sur l'Assemblée législative.

Les dépenses et la rémunération sont prises en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses sont comptabilisées en fonction des demandes de remboursement traitées jusqu'au 13 mai 2022.

Les remboursements effectués par les députés pour les demandes dépassant le montant maximal auquel ils ont droit sont constatés au moment où ils sont reçus.

Les dépenses indiquées dans le présent rapport représentent les frais de circonscription établis en vertu de la Loi sur l'Assemblée législative et remboursés par le Bureau des allocations des députés. Le présent rapport ne comprend pas les dépenses engagées par un ministre et payées par son ministère ou par d'autres ministères. De plus, le présent rapport ne comprend pas les dépenses engagées par d'autres députés et payées par d'autres ministères.

Les dépenses engagées par un ministre pour son ministère sont publiées dans les rapports de dépenses du ministre, qui figure sur le site Web du ministère concerné. Les autres paiements de plus de 50 000 \$ versés par un ministère à des députés sont indiqués dans l'État des paiements des comptes publics.

Les montants déclarés reflètent les politiques suivantes, fondées sur les directives et les interprétations de la Commission de régie de l'Assemblée législative :

- a. Les députés sont tenus, en vertu de leurs droits aux dépenses de leur circonscription, de payer les avantages salariaux du personnel de leur circonscription, par exemple les congés de maladie, les jours fériés payés et les heures supplémentaires, en plus de leur salaire et de leurs indemnités de congés payés. Tous les autres avantages, totalisant 678 202 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, ne sont pas imputés aux droits des députés et sont donc exclus du présent rapport.
- b. Les frais d'impression sont inclus dans le présent rapport; toutefois, les frais d'affranchissement payés directement au fournisseur au nom du député en sont exclus.
- c. Les coûts associés à l'affectation des véhicules du gouvernement aux députés ou les paiements de l'indemnité optionnelle pour usage de véhicules personnels aux députés au lieu de véhicules assignés sont exclus du présent rapport.

2. RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES

Selon la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables, le gouvernement ne peut enregistrer un déficit supérieur au montant de base et doit pénaliser les ministres en réduisant leurs salaires si cette exigence n'est pas respectée. Le montant du déficit est calculé conformément à la Loi.

La Loi exige également que le gouvernement retienne 20 % des salaires des ministres. Ce pourcentage passera à 40 % si le gouvernement a un déficit qui dépasse le montant de référence pendant deux années consécutives. Les sommes retenues seront versées aux ministres s'il n'y a pas de déficit ou si ce déficit est inférieur au montant de référence.

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
NOTES ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER**

Au 31 mars 2022, un montant total de 170 417 \$ a été retenu. Toute réduction de salaire ou tout remboursement lié à ces sommes retenues seront divulgués dans le rapport de l'exercice suivant. Au 31 mars 2022, un total de 163 174 \$ a été versé aux ministres, car le déficit était inférieur au montant de référence en 2020-2021.

3. AUTRES PAIEMENTS

Les autres paiements correspondent aux traitements supplémentaires versés à un député qui occupe l'un des postes décrits au paragraphe 1(2) du Règlement sur les traitements des députés.

4. ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION

Allocation de départ

L'allocation de départ versée aux députés élus avant 1995 est accordée en vertu de l'article 52.21 de la Loi sur l'Assemblée législative.

Le député qui cesse d'être député pour toute autre raison que celles visées à l'article 18 (condamnation) ou 20 (déchéance de droit) a droit à un paiement équivalant à un mois de salaire pour chaque année consécutive pendant laquelle il a travaillé à titre de député jusqu'à concurrence de douze mois de salaire.

Allocation de transition ou de départ

Les députés élus après 1995 qui démissionnent, prennent leur retraite ou sont défaits lors d'une élection ont droit à l'équivalent d'un mois de salaire pour chaque année de service. L'allocation de transition ou de départ correspond au minimum à trois mois de salaire et peut atteindre un maximum de douze mois de salaire. Le député peut choisir de recevoir l'allocation en un seul paiement forfaitaire (allocation de départ) ou par versements toutes les deux semaines (allocation de transition).

5. INDEMNITÉS SPÉCIALES D'APPROVISIONNEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Chaque parti officiel ainsi que tout député indépendant ont droit à une indemnité spéciale d'approvisionnement et de fonctionnement en vertu de l'article 52.23 de la Loi sur l'Assemblée législative. Cette indemnité a été versée aux entités suivantes, selon la désignation faite par le chef de chaque parti :

Caucus du Parti progressiste-conservateur du Manitoba	110 985 \$
Caucus du Nouveau parti démocratique du Manitoba	57 078
Driedger, M ^{me} la présidente M.	3 171
Lamont, D.	3 171
Gerrard, M. le ministre J.	3 171
Lamouréux, C.	3 171
	180 747 \$

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
NOTES ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER**

6. MONTANTS ET DÉPENSES NON DÉCLARÉS LIÉS À D'AUTRES EXERCICES

Les montants indiqués dans le présent rapport incluent des montants non déclarés antérieurement pour des dépenses engagées au cours d'exercices précédents pour lesquels une demande de remboursement a été présentée, ainsi que les montants recouverts correspondants, totalisant 66 140 \$ et 2 077 \$ respectivement, pour un total net de 64 063 \$. De plus, ces montants ne comprennent pas les paiements relatifs aux dépenses d'exercices futurs totalisant 2 519 \$, qui représentent principalement des loyers payés d'avance et des polices d'assurance toujours en vigueur.

“Pendant les sessions législatives, les députés s’emploient à représenter leurs électeurs et à exécuter leurs fonctions législatives. Les graphiques ci-dessous témoignent de ce volume de travail, en chiffres.”.

